

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

Bureau

Président : M. Thierry Dérobert
Vice-président : M. Matthieu Jotterand
Secrétaire : M. Armando Couto
Membres : Mme Mathilde Captyn, M. Christian Haas

Sont présents :

Mme Nathalie Adam, M. Thierry Aeschbacher, M. Simon Antich, Mme Evis Baranyai, M. Thierno Barry, Mme Jeanne Bencker, Mme Kristine Beun, Mme Anne Bonvin Bonfanti, M. Philippe Bonvin, M. Thierry Brunier, Mme Mathilde Captyn, Mme Vally Carter, M. Nicolas Clémence, M. Michele Colleoni, M. Armando Couto, M. Vincent Daher, M. Thierry Dérobert, Mme Monica De Vecchi, Mme Priscille Dia, Mme Véronique Equey, Mme Emilie Fernandez, M. Alain Fischer, M. Christian Haas, M. Matthieu Jotterand, M. Damien Le Goff, M. Mauro Martella, M. Vincent Mayer, Mme Caroline Monod, Mme Deborah Mühle, M. Mathieu Petite, Mme Lucia Rosales, Mme Mariantonia Rosset, Mme Nancy Ruerat, Mme Virginie Vandeputte, M. Michel Vergain, M. Thomas Vogel

Assistent à la séance : M. Damien Bonfanti, Maire
Mme Corinne Gachet, Mme Salima Moyard
Conseillères administratives
Mme Odile De Garrini, Secrétaire générale
M. Julien Grosclaude, Secrétaire général

ORDRE DU JOUR :**POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2020
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif

NOUVEAUX OBJETS

- 6) Projets de délibération du Conseil administratif
 - a) 222-20.09 Transfert de la parcelle 5240 du patrimoine financier au **p. 84**
Entrée en matière patrimoine administratif
 - b) 223-20.09 Salle communale du Petit-Lancy – Agrandissement de la **p. 86**
Entrée en matière cuisine et création d'une porte-fenêtre – Crédit de
Fr. 215'000.-- construction

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- | | | | |
|----|---|---|---------------------|
| c) | 224-20.09
Entrée en matière
Fr. 235'000.-- | Réhabilitation de divers collecteurs 2020 – Crédit d'investissement | <u>p. 86</u> |
| d) | 225-20.09
Entrée en matière
Fr. 340'000.-- | Rénovation et réaménagement du streetpark de la Praille – Crédit de construction | <u>p. 88</u> |
| e) | 226-20.09
Entrée en matière
Fr. 321'000.-- | Agrandissement de l'éco-point enterré « Bossons-Caroline » et création de deux éco-points enterrés à la route du Grand-Lancy 37 et au chemin des Semailles 50 - Crédit d'investissement | <u>p. 89</u> |
| f) | 228-20.09
Entrée en matière
Fr. 2'120'000.-- | Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit d'étude | <u>p. 89</u> |
| g) | 203-20.09
Entrée en matière | Règlement déterminant des prestations de retraite aux Conseillers administratifs | <u>p. 90</u> |
| h) | 227-20.09
Entrée en matière | Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1er juin 2020 | <u>p. 91</u> |
- 7) Motions – Résolutions
- | | | |
|----|--|---------------------|
| a) | Motion du groupe socialiste « Les riverains doivent être protégés contre le bruit du Léman Express » (M012-2020) | <u>p. 91</u> |
| b) | Résolution des groupes Socialiste, Verts, MCG, PLR et PDC-VL « Pour le traitement immédiat de la dangerosité de deux zones piétonnes – pistes cyclables à la route de Chancy » (R013-2020) | <u>p. 95</u> |
| c) | Pétition de l'Association ALMA « Pour la mise en œuvre de tous les points de l'initiative populaire communale « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy » » | <u>p. 99</u> |

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS

- 8) Commission de la sécurité, séance du 26 août 2020, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- | | | |
|---------------------------------------|---|----------------------|
| 212-20.06
Arrêté
Fr. 190'000.-- | Mobilier urbain – Changement des horodateurs – dématérialisation du stationnement – Crédit d'investissement | <u>p. 101</u> |
|---------------------------------------|---|----------------------|

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- 9) Commission des travaux, séance du 7 septembre 2020, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
Commission des finances, séance du 9 septembre 2020, rapporteur M. Michele COLLEONI
- a) 214-20.06 Dépôt de la voirie de Lancy – Agrandissement de la p. **103**
 Arrêté mezzanine – Crédit de construction
 Fr. 280'000.--
- b) 218-20.06 Bâtiment avenue des Communes-Réunies 86bis – Hospice p. **105**
 Arrêté général, centre d'action sociale (CAS) – Crédit
 Fr. 280'000.-- complémentaire
- 10) Commission des travaux, séance du 7 septembre 2020, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- 217-20.06 Aménagement des espaces extérieurs publics du quartier de p. **107**
 Arrêté Surville – Crédit d'étude
 Fr. 205'000.--

RAPPORTS DE COMMISSION (informations)

- 11) Commission des sports, séance du 17 juin 2020, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e p. **108**
 b) Le sport à Lancy : enjeux et perspectives p. **108**
 c) COVID-19 : incidences pour les associations sportives ainsi que pour la commune et
 plan de reprise p. **110**
- 12) Commission des travaux, séance du 18 juin 2020, rapporteur M. Thierno BARRY
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e p. **110**
 b) Présentation du service des travaux, de l'urbanisme et de la mobilité (STUM) p. **110**
- 13) Commission de la sécurité, séance du 22 juin 2020, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e p. **111**
 b) Concept de sécurité publique sur la commune de Lancy p. **111**
 c) Présentation du commandant ORPC et de ses missions p. **112**
 d) Bilan dans le cadre des mesures appliquées dans le cadre du plan ORCA-GE p. **112**
- 14) Commission de la culture, séance du 25 août 2020, rapporteur M. Vincent MAYER
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e p. **113**
 b) Présentation du service de la culture et communication p. **113**
 c) Divers
- 15) Commission de la sécurité, séance du 26 août 2020, rapporteur M. Thierry AESCHBACHER
- a) Présentation de la Compagnie de sapeurs-pompiers de Lancy p. **116**
 b) Divers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- 16) Commission sociale, séance du 31 août 2020, rapporteur M. Damien LE GOFF
- a) Situation sur la distribution de l'aide alimentaire p. 116
 - b) Présentation des Terrains d'aventure de Lancy-Voirets et du Petit-Lancy p. 117
 - c) Divers
- 17) Commission de l'environnement et du développement durable, séance du 1^{er} septembre 2020, rapporteur Mme Deborah MÜHLE
- a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e p. 118
 - b) Présentation du service de l'environnement et du développement durable (SEDD) p. 118
 - c) Etat de situation des dossiers en cours p. 119
 - d) Présentation du concept paysager du PLQ de Surville p. 120
 - e) Divers
- 18) Commission des sports, séance du 2 septembre 2020, rapporteur M. Thierno BARRY
- a) Visite du streetpark de la Praille p. 121
 - b) Présentation du projet de budget 2021 – subventions sportives p. 121
 - c) Divers
- 19) Commission des travaux, séance du 7 septembre 2020, rapporteur Mme Monica DE VECCHI
- Divers

POINTS FINAUX

- 20) Propositions individuelles et questions p. 124
- Questions du public au Conseil administratif Annexe

* * * * *

M. Dérobert : Monsieur le Maire, Mesdames les Conseillères administratives, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Madame la Secrétaire générale et M. le futur Secrétaire général, Mesdames et Messieurs les collaborateurs de la commune, chers concitoyens et chères concitoyennes, c'est avec grand plaisir que j'ouvre cette séance du Conseil municipal du jeudi 24 septembre 2020.

Nous nous retrouvons en effet dans une salle du Conseil municipal rénovée, autant pour ce qui est du mobilier que d'un nouveau système de vote électronique et munie de micros. C'est pour certains d'entre vous la première fois que vous siégez ici et j'espère que cette séance se déroulera sans trop d'accrocs. Je vous demande à tous un peu de tolérance car c'est la première fois que nous expérimentons notre nouveau système dans des conditions de direct.

Nous sommes 36 conseillers municipaux en raison de la démission de l'un d'entre nous, nous en parlerons aux communications du Bureau. Il n'y a pas d'absents, on est donc 36.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020**POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Dérobert : le Bureau vous propose de traiter en point 7 une pétition et une lettre qui nous sont parvenues de la part de l'ALMA. Je vous propose de voter l'approbation de l'ordre du jour avec cette modification.

L'ordre du jour est approuvé avec cette modification.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 JUIN 2020

Le procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

3) COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. Dérobert : pour ce point, je vais céder la présidence à mon vice-président pour une communication.

M. Jotterand : Mesdames et Messieurs, je vous prie de vous lever.

En effet, trois de nos collègues du Conseil ont perdu dernièrement un être cher. Il s'agit de la mère de M. Colleoni, de la fille de M. Brunier et du père de M. Dérobert. Je vous prie de bien vouloir observer une minute de silence en leur mémoire.

L'assemblée se lève et observe une minute de silence.

M. Dérobert : nous avons reçu trois courriers dont notre Secrétaire va nous en faire lecture.

Le premier concerne la démission de M. Roger Golay qui nous est parvenu le 20 août 2020.

M. Couto :

Lettre de M. Roger Golay du 20 août 2020

*Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Lancy,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,*

Je vous prie de bien vouloir prendre acte de ma démission du Conseil municipal, avec effet immédiat.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

En effet, après 39 merveilleuses années passées sur notre belle commune, j'ai décidé de quitter celle-ci afin d'habiter mon chalet en Valais, tout en gardant un petit pied-à-terre à Onex.

Par conséquent, je suis dans l'obligation de vous présenter ma démission.

En revanche, je conserverai un lien tout particulier avec la commune en raison de la domiciliation de mes petits-enfants que je garde fréquemment. Sans compter d'autres activités dont je suis membre.

D'ores et déjà, je vous souhaite une excellente législature pleine de succès au profit de Lancy.

Veillez croire, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, à l'assurance de ma parfaite considération.

Roger Golay

M. Dérobert : nous n'avons pas reçu, à ce jour, de la part du service des votations et élections, le nom de la personne qui remplacera M. Golay, raison pour laquelle son siège est aujourd'hui vide.

Nous passons à la deuxième lettre que le Bureau a décidé de vous lire avec la réponse du Maire, M. Bonfanti. Il s'agit d'une lettre écrite par un jeune de 13 ans.

M. Couto :

Lettre de Jayson du 4 août 2020

Bonjour Monsieur le Président du Conseil municipal,

Dernièrement, j'ai appris une nouvelle très triste concernant l'abattage de 125 vieux arbres au chemin des Vieux-Chênes au Petit-Lancy.

Alors, j'ai écrit une lettre au Maire et je voulais vous en envoyer une copie pour votre information.

*Cordialement
Jayson, 13 ans*

Bonjour Monsieur le Maire,

*Je me présente :
Je m'appelle Jayson et j'ai 13 ans.*

Dernièrement, j'ai appris une nouvelle désastreuse.

Il s'agit des 125 chênes du chemin des Vieux-Chênes au Petit-Lancy qui vont être coupés.

Cela me contrarie et me désole.

Cet hiver, mon père m'a expliqué ce que c'est la politique.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

J'ai tout fait pour qu'il vote pour vous. Je pensais ainsi pouvoir avoir plus de respect envers la nature, plus d'espace pour les animaux sauvages et plus de liberté pour se sentir dans la nature.

Au début, je ne croyais pas une seule seconde que vous alliez faire ça. Mais je me suis trompé. Je suis là pour vous dire mon ressenti, ma tristesse à propos de cette histoire.

Je sais qu'un jour tôt ou tard ces vieux arbres seront coupés et que certains animaux vont mourir ou perdre leur demeure mais je vais tout faire pour qu'ils vivent aussi longtemps que possible.

A cause des arbres nous avons besoin des arbres. Chaque arbre, chaque feuille peut nous sauver. Ces jours, il fait très chaud et il est agréable d'aller au parc.

Il faut préserver chaque arbre qui existe maintenant. Dans quelques années, si cela continue comme ça, Lancy n'aura plus que quelques arbres. Bientôt on pourra les compter sur les doigts d'une main.

J'espère du plus profond de mon cœur que vous allez changer ce désastre et qu'on pourra être fier de vous car vous aurez sauvé des centaines d'arbres qui abritent des centaines d'animaux qui n'ont rien fait qui veulent vivre tranquillement. C'est pour ça qu'on a voté pour vous une deuxième fois.

Merci de bien vouloir me répondre car là, je ne comprends plus rien du tout.

*Cordialement
Jayson*

Réponse M. Damien Bonfanti, Maire, du 4 septembre 2020

Concerne : abattages d'arbres

Cher Jayson,

Ton courrier au sujet de l'abattage d'arbres sur le chemin des Vieux-Chênes au Petit-Lancy m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Je peux tout à fait comprendre ton désarroi. Il est en effet particulier d'entendre de la part des autorités qu'elles souhaitent protéger la biodiversité et l'environnement et apprendre, par la suite, que des arbres vont être abattus pour construire des immeubles.

A Genève, ce sont les autorités cantonales qui décident où et comment construire des immeubles. Les communes, telles que Lancy, peuvent bien entendu donner leur avis mais le Canton n'est pas obligé d'en tenir compte.

Il y a un peu plus de dix ans, les autorités cantonales ont décidé de construire des immeubles de logements ainsi que des immeubles de bureaux dans le quartier de Surville. Le Conseil administratif et le Conseil municipal de la Ville de Lancy ont mené des réflexions pour intégrer au mieux ces futurs immeubles dans ce périmètre. Il y a quelques années, la majorité du Conseil municipal a voté pour que ces immeubles soient construits, afin de répondre à la forte demande d'appartements à loyers accessibles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

En effet, le canton de Genève connaît depuis de nombreuses années une pénurie de logements : un grand nombre de personnes ne parviennent pas à se loger de façon convenable. Pour répondre à ce besoin, il faut construire des immeubles de logements mais pas seulement : il faut aussi créer des parcs, des places de stationnement ou encore des infrastructures publiques telles que des crèches et des écoles. En résumé, il faut prévoir tout ce qui est nécessaire au bien-être des futurs habitants.

Ainsi, lorsqu'on construit un nouveau quartier tel que celui de Surville, il faut trouver un juste équilibre entre la construction d'immeubles pour loger des personnes et la préservation des espaces naturels. En général et bien souvent, là où des immeubles doivent être construits, se trouvent des arbres à proximité et ceux-ci doivent malheureusement être abattus. C'est pourquoi, une loi oblige à ce que chaque arbre coupé soit « compensé ». Cela veut dire que si des arbres sont abattus pour permettre la construction d'immeubles, d'autres devront être plantés dans le futur quartier.

Certes, il faudra bien du temps pour que ces arbres poussent et puissent jouer pleinement leur rôle (ombrage, captation de gaz carbonique, création d'oxygène, refuge pour la faune, etc.). Mais construire un nouveau quartier, c'est penser aux générations actuelles ainsi qu'aux générations futures. Se loger est un droit fondamental, chacun-e devrait avoir accès à un logement correct, avec un loyer correspondant à ses revenus. Et ceci compte beaucoup pour les autorités de la Ville de Lancy, tout autant que la préservation de l'environnement.

Pour répondre à ta question, ce sont bien les autorités cantonales qui pourraient prendre la décision de ne pas donner les autorisations de construire des immeubles de logements dans le but de sauvegarder des arbres. Mais alors, nous ne serions pas solidaires de toutes les personnes qui cherchent un logement depuis de nombreuses années.

J'espère, cher Jayson, avoir répondu correctement à ton courrier et je reste à ta disposition si tu souhaites des informations complémentaires sur les actions et mesures entreprises par la Ville de Lancy en matière d'aménagement du territoire, de biodiversité et de protection de l'environnement.

Je t'adresse, cher Jayson, mes cordiales salutations.

*Damien Bonfanti
Maire de Lancy*

M. Dérobert : il s'en est suivi de longs échanges épistolaires entre M. le Maire et Jayson, nous ne reviendrons pas sur toutes les autres lettres, mais pour qu'un jeune de 13 ans s'intéresse à la politique et prenne sa plume, on trouvait que cela méritait d'en faire état.

Nous avons reçu une dernière lettre de l'ANPVA qui nous a envoyé tout un dossier avec des plans. Ils seront mis à disposition de chaque conseiller municipal à la Mairie. On va juste lire la lettre d'accompagnement.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. Couto :

Lettre de l'ANPVA (Association nature et patrimoine du Val d'Aire) du 29 juin 2020

Monsieur le Président du Conseil municipal,

L'Association Nature et Patrimoine du Val d'Aire (ANPVA) regroupe des habitants des communes de Lancy, Onex, Plan-les-Ouates, Perly, Bernex et Confignon. Notre association souhaite préserver le Vallon de l'Aire en adéquation avec le programme fédéral de renaturation des cours d'eau et sauvegarder la biodiversité en assurant un couloir vert aux espèces locales.

Nous avons donc adressé une proposition pour la création d'un périmètre naturel protégé des rives de l'Aire à Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat chargé du département du territoire.

Nous nous permettons de vous transmettre une copie de ce dossier en vous priant d'informer les conseillers municipaux lors de votre prochaine séance.

En vous souhaitant bonne réception de ces documents, nous vous adressons, Monsieur le Président du conseil municipal, nos respectueuses salutations.

*Béatrice Bengtsson
Jacques Roulet
Co-présidents*

4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. Bonfanti : j'ai quelques communications. La première concerne Julien Grosclaude, Secrétaire général, qui a débuté au sein de l'administration en date du 14 septembre. Il travaille en binôme avec la Secrétaire générale actuelle et se trouve sur ma gauche. Pour ceux qui ne l'ont pas encore rencontré, vous aurez l'occasion de discuter avec lui à la fin de la séance.

Une deuxième information concernant la résolution relative à l'établissement des mesures cyclables en lien avec le Covid qui avait été votée par le Conseil municipal au mois de juin. Le Conseil administratif a écrit le 21 juillet en proposant quelques mesures envisageables au Conseiller d'Etat. Le 31 juillet, soit 10 jours plus tard, le Conseiller d'Etat, Serge Dal Busco a répondu par la négative pratiquement à toutes nos demandes sauf une qui concernait la mise en place d'informations sur des réseaux de pistes cyclables qui sont déjà existantes. Vous pouvez consulter ces courriers sur CMNet.

Une troisième information concernant la quadriennale de sculpture qui se déroule, comme son nom l'indique, tous les 4 ans à la piscine de Marignac. Elle commencera le samedi 3 octobre et se terminera le 25 octobre, le vernissage aura lieu le samedi 3 octobre, mais la plupart d'entre vous ne sera pas là car il y a la sortie du Conseil municipal, mais pour ceux qui ne partent pas vous saurez quoi faire de votre samedi.

Encore une information concernant le 21^{ème} petit-déjeuner des entreprises qui aura lieu le vendredi 2 octobre à 7h30 dans les nouveaux locaux de l'entreprise AMAG au Petit-Lancy.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Une dernière information : depuis le 12 septembre et jusqu'au 11 octobre, l'évènement zéro déchet a été lancé par l'unité du développement durable. Il y a plusieurs évènements et manifestations qui ont lieu dans la commune, des ateliers qui permettent de constituer des savons et autres éléments, je vous incite à y participer et à relayer l'information à la population.

Mme Moyard : je voulais juste vous faire une petite présentation de votre salle, dans laquelle vous vous trouvez pour la première fois après la rénovation. C'est l'occasion de remercier devant vous le service des travaux qui a travaillé d'arrache-pied durant l'été pour mener ces travaux et gérer les différents mandataires. On pourrait avoir l'impression que presque rien n'a changé et qu'on a juste ajouté les petits boutons et les écrans, mais en fait quasi tout a changé, néanmoins dans une salle qui est protégée d'un point de vue patrimonial.

Donc nous avons fait cette rénovation sous le contrôle très serré de la CMNS, nous avons les mêmes meubles, mais vous l'aurez noté, nous n'avons pas les mêmes chaises qui sont, de mon point de vue, nettement plus confortables. Vous avez le système de vote et la sonorisation de la salle. Vous avez les écrans, cela vous l'avez tout de suite remarqué. Si vous ne l'avez pas vu, vous avez une prise qui est sous le plateau, vous en ferez bon usage.

Au niveau du mobilier, le plafond a été entièrement refait mais évidemment ne devait pas changer d'aspect, CMNS oblige. Néanmoins l'éclairage se fait avec des leds, ce qui n'était pas le cas avant. Il y a une toute nouvelle moquette également, la suppression derrière vous des gros rideaux en velours avec des nouveaux rideaux qui permettront d'avoir davantage de lumière, vous me direz que la nuit cela vous est égal, mais cela change les choses en journée. La restauration également des banquettes pour notre public, rénovation des portes d'entrée et, quand vous aurez dans un proche avenir j'espère l'occasion de retourner dans la salle des commissions, la belle table a été entièrement restaurée, la moquette a été changée et le plafond sera changé tout prochainement.

Cela a été un gros travail cet été, jusqu'à début septembre. Je ne pouvais pas garantir qu'on arriverait à faire la séance d'aujourd'hui dans cette salle. Le Conseil administratif a souhaité la faire, étant donné que nous avons réussi à terminer ces travaux, symboliquement je trouvais que c'était bien de recommencer à la rentrée, même si nous sommes masqués, j'espère que nous ne serons pas masqués trop longtemps. Mais en tout cas, symboliquement pour ce début de législature, je suis heureuse que vous puissiez à nouveau siéger dans votre salle.

Mme Gachet : j'ai deux informations. La première information concerne l'ouverture de la piscine de Marignac. Vous pouvez profiter de l'ensemble des bassins jusqu'à dimanche et à partir de lundi 28 septembre, nous passons à la saison d'hiver, à savoir que seul le bassin olympique sera ouvert avec accès possible depuis les vestiaires, qui sont chauffés et totalement isolés avec les travaux qui ont été entrepris l'année dernière. On espère sincèrement avec M. Carnazzola, que l'on pourra profiter de l'ouverture hivernale jusqu'à fin avril, puisque la saison d'été commencera à partir du 1^{er} mai. Si vous êtes intéressés, les horaires d'ouverture sont tous les jours de 11h00 à 19h00.

La deuxième information concerne plutôt la sécurité. Vous savez que notre ville est en pleine mutation. Perspective 2030, on devrait arriver à 40'000 habitants et avec l'arrivée des deux gares, on sait qu'il va y avoir d'importants changements qui vont impacter le domaine de la sécurité. Je tenais ce soir à vous informer qu'il y a eu en janvier 2020 une enquête qui a été lancée qui s'appelle le Diagnostic local de sécurité. Cela a été initié par la Police cantonale

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

genevoise et j'ai appris ce matin que nous allions recevoir très prochainement les résultats de ce diagnostic.

C'est pour cela que je voulais vous en faire la primeur, parce que sur la base de ces résultats, sur la base des domaines qui ont été analysés, on va créer un groupe de travail qui nous permettra justement de développer notre future politique sécuritaire et de mettre en place les outils qui seront nécessaires, avec entre autres Mme Moyard par rapport à tout l'aspect social, encadrement social en fonction de ce que l'on pourrait découvrir dans cette recherche. Il y a aussi naturellement la discussion autour des effectifs qu'il faudra reprendre par rapport à la Police municipale, et le transfert éventuel du poste de police du côté des Palettes.

Donc, l'ensemble de ces points sera étudié avec nos différents partenaires et naturellement j'associerai les membres de la Commission de la sécurité pour qu'on puisse travailler autour de cette problématique.

5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

NOUVEAUX OBJETS

6) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

a) Transfert de la parcelle 5240 du patrimoine financier au patrimoine administratif (chemin de Gaimont 9) (222-20.09)

Mme Gachet : il s'agit d'une parcelle qui se situe au niveau du PLQ de Surville. Il s'agit du transfert d'une parcelle qui se trouve actuellement au patrimoine financier. Le but est de la passer au patrimoine administratif. En réalité, en 2018, le Conseil municipal a voté toute une série de décisions quant à des divisions parcellaires et à des réunifications de parcelles pour pouvoir développer le quartier. Finalement, la maison que l'on devait détruire n'a pas été détruite, l'espace Gaimont s'y est déplacé et par rapport à l'aménagement au niveau des chemins, on doit transférer un droit qui est maintenant sur une parcelle dévolue à la promenade. Ce n'est plus destiné à du logement donc on vous demande de transférer cette parcelle 5240 au patrimoine administratif.

M. Dérobert : nous allons voter l'entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau propose de voter sur le siège. Vous avez tous eu l'exposé des motifs, nous ne voyons pas la nécessité de traiter cela en commission, vu qu'il s'agit d'un transfert d'un patrimoine à un autre au sein de la commune.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette proposition.

La proposition de vote sur le siège est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous passons maintenant au vote de la délibération si personne ne souhaite prendre la parole.

Vu le plan localisé de quartier 29'885 intitulé "Parc Surville – Route de Chancy – Chemin de Surville – Chemin des Erables" adopté par le Conseil d'Etat le 25 juin 2014 et entré en force ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 20 décembre 2018 approuvant les divisions et réunions des parcelles 1387 et 2176, propriétés de la Ville de Lancy, la vente à la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) de la nouvelle parcelle 5239 et la constitution de la nouvelle parcelle 5240 ;

Vu l'acte notarié signé le 3 décembre 2019 devant Me Laurent Brechbühl et le tableau de mutation n° TM 34/2018 du 19 juillet 2018 établi par M. Christian Haller, géomètre ;

Vu la nouvelle affectation du bâtiment sis chemin de Gaimont 9, reposant sur la parcelle 5240, qui abrite l'Espace Gaimont et accueille des activités de loisirs et des expositions ;

Vu la nécessité de transférer la parcelle 5240 figurant au patrimoine financier au patrimoine administratif en raison de son affectation définitive ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et son règlement d'application du 31 octobre 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. de transférer du patrimoine financier au patrimoine administratif la valeur comptable de la parcelle 5240 de 7'100 m², feuille 16 de Lancy, résultant de la réunion des sous-parcelles 1387A et 2176A, actuellement inscrite au bilan pour Fr. 950'020.--, par un crédit sur la rubrique 96.108 ;*
- 2. de débiter cette somme au compte des investissements, rubrique 34.504 et la porter conséquemment au bilan, rubrique 34.140 du patrimoine administratif ;*
- 3. d'amortir cette somme en 30 ans dès 2020 par le compte de fonctionnement, sous la rubrique 34.33.*

L'arrêté 222-20.09 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020**b) Salle communale du Petit-Lancy – Agrandissement de la cuisine et création d’une porte-fenêtre – Crédit de construction (Fr. 215'000.--) (223-20.09)**
=====

Mme Moyard : le Conseil administratif et le service des travaux vous proposent cet exposé des motifs. Il s’agit de faire de menus travaux d’aménagement sur la salle communale du Petit-Lancy avec, comme vous l’avez dit, l’agrandissement de la cuisine.

Pour rappel, la salle communale aujourd’hui a une capacité de 450 couverts avec une cuisine qui, elle, n’est pas suffisamment grande pour cela, qui compte 30 m2, c’est-à-dire notoirement moins que ce qu’il y avait avant la réfection. Il devait sûrement y avoir de bonnes raisons de l’imaginer comme cela à la base, je ne sais pas je n’y étais pas, mais aujourd’hui c’est trop peu fonctionnel et trop petit. L’idée est de proposer certains aménagements pour que cela permette de l’utiliser mieux. Un des autres éléments est de créer un passe-plat qui aide également au service, c’est une première partie du message.

La seconde partie est l’aménagement du local de l’association VIVA que nous subventionnons, qui a donc son local dans les locaux de la salle communale, dans une petite salle annexe et comme vous connaissez ce joli moucharabieh jaune, il est très sympathique mais il a le désavantage de laisser passer peu de lumière ; c’est aussi le point de vue de VIVA qui demande à avoir une porte-fenêtre qui donnerait davantage de lumière justement, demande qui nous paraît tout à fait justifiée.

L’ensemble de ces travaux est devisé à Fr. 215'000.--, montant qui est prévu au budget. Nous sollicitons un passage à la Commission des travaux.

M. Dérobert : nous allons passer au vote de l’entrée en matière si personne ne souhaite prendre la parole.

L’entrée en matière est acceptée à l’unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau vous propose de renvoyer cet objet aux travaux puisqu’un budget a déjà été alloué sur 2020 pour cette salle communale, donc il n’y a pas besoin que cela passe aux finances. Pour le renvoi en commission, ceux qui sont d’accord sont priés de voter oui, ceux qui veulent une discussion immédiate non, mais comme on propose un renvoi en commission je vous prie de voter pour cela.

Le renvoi à la Commission des travaux est accepté à l’unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

c) Réhabilitation de divers collecteurs 2020 – Crédit d’investissement (Fr. 235'000.--) (224-20.09)
=====

Mme Moyard : comme il y en a régulièrement, il s’agit d’un crédit d’investissement pour entretenir nos différents collecteurs. Il s’agit pour ce crédit en particulier de collecteurs situés sous les avenues des Grandes-Communes, du Bois-de-la-Chapelle, des Morgines et du chemin des Esserts. Un diagnostic a été fait par les SIG, un certain nombre de travaux sont nécessaires, ce qui est assez normal au vu de l’âge et de l’utilisation des différents collecteurs. Ce crédit a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

été budgété, donc il ne nécessitera pas un passage aux finances. La bonne nouvelle, c'est qu'il avait été budgété plus haut que le crédit d'investissement que nous vous proposons à Fr. 235'000.--. Vous avez dans le détail la description des différents travaux nécessaires qui sont, somme toute, relativement normaux et je vous remercie d'avance de votre entrée en matière.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau vous propose de voter sur le siège cette réhabilitation de collecteurs 2020. En effet, ces travaux sont nécessaires et obligatoires, ils sont remboursés par le FIA, donc on ne voit pas de raison de traiter cela aux travaux. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter cette proposition.

La proposition de discussion immédiate est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote de la délibération.

Vu que dans le cadre d'un contrôle périodique, il est apparu que certains tronçons des collecteurs, situés sous l'avenue des Grandes-Communes, à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle, l'avenue des Morgines et au chemin des Esserts, présentent de nombreux défauts qu'il faut impérativement corriger ;

Vu qu'il est préconisé dans un rapport remis en 2019 une réhabilitation par chemisage et robotique ;

Vu le résultat de l'appel d'offres réalisé ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 235'000.-- en vue de la réhabilitation de certains tronçons de divers collecteurs situés sous l'avenue des Grandes-Communes, à l'avenue du Bois-de-la-Chapelle, l'avenue des Morgines et au chemin des Esserts,*
- 2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, sous la rubrique 7206.50320, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 7206.14032,*
- 3. d'amortir cette dépense au moyen de 40 annuités, sous la rubrique 7206.33003, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2021,*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

4. *de prendre acte que ce crédit sera financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement, conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de résultats sous la rubrique 7206.46120.*

L'arrêté 224-20.09 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

**d) Rénovation et réaménagement du streetpark de la Praille – Crédit de construction
(Fr. 340'000.--) (225-20.09)**

=====

Mme Gachet : nous avons eu l'occasion avec la Commission des sports d'aller visiter le streetpark au Grand-Lancy. Il se trouve sous le viaduc vers la Praille. Un certain nombre de travaux ont déjà dû être exécutés en raison de l'état de deux blocs et de l'enrobé. On pensait pouvoir les réaliser et que cela ne nécessiterait pas de somme supérieure à Fr. 100'000.--. Cette année on se rend compte qu'en raison de l'importance des travaux, on a dû investir un tout petit plus et que l'on doit faire aussi, en regard de la dangerosité de certains éléments, tout l'enrobé.

On vous propose donc de passer un crédit qui englobe les travaux exécutés en début d'année, ainsi que la deuxième partie nécessaire qui s'élève à Fr. 213'000.—, ce qui nous permettrait d'avoir un skatepark réellement aux normes qui permette la pratique surtout en mauvais temps de ce sport urbain. La Commission a pu se rendre compte qu'il était fortement utilisé.

Ce que l'on a proposé aussi, c'est qu'associé à ces travaux, on puisse associer les gens qui ont un contrat de prestation avec nous sur le skateplazza au Petit-Lancy, de manière à ce qu'ils puissent aussi encadrer les jeunes ou les moins jeunes, mais proposer des cours, proposer des animations. L'idée est de ne pas augmenter le nombre d'heures que l'on a convenu avec cette association mais que les utilisateurs puissent se répartir sur les deux lieux en fonction de la météo ou en fonction des événements qu'ils pourraient organiser sur l'un ou l'autre site. L'association est tout à fait d'accord de nous accompagner sur le développement de ce projet qui permettrait une utilisation nettement moins dangereuse des différents éléments et nettement plus adaptée à la pratique du sport aujourd'hui.

Raison pour laquelle, on souhaite vous soumettre cet objet pour un montant de Fr. 340'000.--. La proposition est que cela passe à la Commission des finances et des sports conjointes parce que l'on souhaite entreprendre les travaux rapidement pour que cet espace puisse être utilisé cet hiver. C'est vraiment cet hiver-là qu'on en aura le plus besoin puisqu'en fonction des conditions météorologiques, probablement qu'un grand nombre de pratiquants viendront pendant l'hiver utiliser cette infrastructure.

M. Dérobert : avant de passer à un renvoi en commission éventuel, nous allons voter l'entrée en matière, si personne ne souhaite s'exprimer.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous passons à la discussion immédiate ou au renvoi en commission conjointe sports et finances.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. Vogel : j'ai une question et une requête. Quand vous examinerez cette question si elle est soumise à la Commission des sports, serait-il possible de voir aussi ce qu'il en est du skatepark aux Evaux. Si mes souvenirs sont bons, il est aussi tombé en désuétude et comme c'est intercommunal, peut-être que l'on peut – et l'on doit aussi s'impliquer là-bas.

Mme Gachet : j'ai la chance de représenter la Ville de Lancy à la Fondation des Evaux. Cette question a été soumise justement dans le cadre de la préparation du budget des Evaux pour l'année prochaine. Effectivement, le skatepark des Evaux est totalement inutilisable. La question a été posée de pouvoir faire des travaux et une ligne est prévue de manière à pouvoir le rendre réutilisable. Compte tenu de l'importance des travaux qui sont prévus l'année prochaine, la question est ouverte, je ne suis pas sûre que la Fondation des Evaux entreprenne l'ensemble des travaux, mais en tout cas c'est dans le pipe-line.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote du renvoi en commission.

Le renvoi à la Commission conjointe finances-sports est accepté par 34 oui, 0 non, 1 abstention.

e) Agrandissement de l'éco-point enterré « Bossons-Caroline » et création de deux éco-points enterrés à la route du Grand-Lancy 37 et au chemin des Semailles 50 - Crédit d'investissement (Fr. 321'000.--) (226-20.09)

=====

M. Bonfanti : il s'agit d'agrandir l'éco-point qui se trouve à Bossons-Caroline et de créer deux nouveaux éco-points, l'un à la route du Grand-Lancy et l'autre au chemin des Semailles, l'objectif étant toujours de faire un maillage du territoire, d'augmenter le nombre d'éco-points et donc d'augmenter le taux de recyclage et de diminuer le taux d'incinération.

M. Dérobert : si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau propose un renvoi à la Commission du développement durable. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de voter cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'environnement et du développement durable est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

f) Construction d'une école et d'un parc à Pont-Rouge – Crédit d'étude (Fr. 2'120'000.--) (228-20.09)

=====

Mme Moyard : ce crédit d'étude est un crédit important aux yeux du Conseil administratif. Il s'agit du crédit d'étude pour la construction de l'école de Pont-Rouge qui, comme le nom du concours l'indiquait, se situera au milieu d'un parc. Je ne vous refais pas le dessin de la situation des effectifs scolaires de notre commune et c'est donc d'autant plus important de construire cette nouvelle école qui, sans refaire tout l'historique, n'avait pas été prévue au départ au vu

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

des chiffres donnés par le SRED à l'époque, et a été ajoutée dans le parc, qui est le poumon vert du quartier de Pont-Rouge et qui devra justement s'y fondre de manière intelligente.

Vous verrez que c'est un programme ambitieux en termes écologiques, en termes de recherche architecturale, qui est issu d'un concours d'architecture, dans un contexte qui n'est pas facile parce qu'il y a des normes OPAM à respecter et des enjeux liés à la densité et à l'implantation.

Le crédit d'étude se monte à Fr. 2'120'000.--, il doit passer à la Commission des travaux et à la Commission des finances. Les délais sont extrêmement serrés puisque nous souhaitons commencer la construction en novembre 2021 - cela peut paraître très loin mais au moment où on est seulement sur un crédit d'étude, c'est demain - pour une mise en fonction à la rentrée scolaire 2023, et c'est cela le véritable enjeu. Il est donc proposé de traiter ce sujet en Commission conjointe des travaux et des finances dans un très proche avenir, de manière très exceptionnelle au vu des délais très serrés.

M. Dérobert : nous allons passer au vote de l'entrée en matière sur ce crédit d'étude si personne ne souhaite s'exprimer.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau vous proposait en effet un renvoi en Commission des travaux et un renvoi en Commission des finances. Le Conseil municipal avait souhaité ne pas faire trop de commissions communes, évidemment sur deux sujets, on demande deux fois de faire des commissions communes, j'espère que cela restera des exceptions. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de cette proposition.

Le renvoi à la Commission conjointe travaux-finances est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

g) Règlement déterminant des prestations de retraite aux Conseillers administratifs (203-20.09)

=====

Mme Moyard : sujet important, sujet technique, sujet qui ne touche pas grand-monde rassurez-vous, et sujet qui avait déjà été largement entamé durant la fin de la précédente législature, celui de la retraite des Conseillers administratifs.

J'ai repris ce sujet là où M. Lorenzini l'avait laissé. J'ai beaucoup travaillé durant l'été afin de proposer, et le Conseil administratif avec moi, une réforme que nous considérons équilibrée et qui se décline en trois volets : la prévoyance, puisque le système en vigueur aujourd'hui, on aura l'occasion de l'expliquer en commission, n'est pas conforme aux lois en vigueur, l'aspect de l'indemnité de fin de mandat et l'aspect du traitement.

Je sais que c'est un sujet technique, vous avez reçu un certain nombre de documents, en toute transparence, l'ensemble des conseillers municipaux a tout loisir de se plonger dans les arcanes de la LPP. J'ai également ajouté, à la demande du président de la Commission de l'administration, l'annexe supplémentaire qu'il avait demandée, à savoir l'avis de droit qui avait été sollicité par le Conseil administratif début 2020. Tous ces documents seront présentés, discutés, explicités et débattus avec la Commission de l'administration si vous entrez en matière, sachant que là nous ne proposons pas de commission conjointe, M. le Président, mais qu'il y a

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

néanmoins des délais assez rapides à maintenir si nous voulons pouvoir faire une affiliation rétroactive pour les magistrats entrés récemment en fonction.

M. Dérobert : si personne ne souhaite s'exprimer, nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Conseil administratif nous propose de renvoyer cela à la Commission de l'administration. Si personne ne souhaite prendre la parole nous votons cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

h) Ajustement des indemnités du Conseil administratif dès le 1er juin 2020 (227-20.09)

=====

Mme Moyard : il va de soi que ce point 6h) se comprend avec le point 6g) et que les deux choses sont liées, les deux choses seront étudiées ensemble et qu'il ne s'agit pas pour le Conseil administratif de proposer tout seul de but en blanc une augmentation de ses indemnités. Cela va dans la réflexion globale de la baisse substantielle des retraites qui est proposée à votre Conseil. Nous aurons l'occasion, comme pour le précédent point, d'en discuter en Commission si vous acceptez l'entrée en matière.

M. Dérobert : nous passons au vote de l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : le Bureau vous propose un renvoi en Commission de l'administration. Si personne ne souhaite s'exprimer, nous votons cette proposition.

Le renvoi à la Commission de l'administration est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

7) MOTIONS - RESOLUTIONS

a) Motion du groupe socialiste « Les riverains doivent être protégés contre le bruit du Léman Express » (M012-2020)

=====

*Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,*

Considérant que :

- *les abords du tronçon ferroviaire « CEVA » entre Lancy-Pont-Rouge et Lancy-Bachet constituent une zone densément habitée ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- les habitant-e-s étaient déjà exposé-e-s à de fortes nuisances sonores (zone industrielle, gare de triage, routes, lieux festifs, ...);
- la construction d'un tracé ferroviaire en zone urbaine constitue un défi en termes de protection contre le bruit ;
- sur d'autres parties du tracé, des mesures de protection au-delà des normes ont été prises alors qu'un autre segment est également critique ;
- à Lancy, des immeubles sont directement confrontés aux voies, sans aucune barrière physique ;

Par ces motifs, le Conseil municipal

invite le Conseil administratif à :

1. *interpeller les CFF et l'Office fédéral des transports (OFT) sur cette lacune et les raisons de celle-ci ;*
2. *faire réaliser des mesures d'exposition au bruit et aux vibrations chez les riverains ;*
3. *demander aux autorités compétentes un examen de la situation conformément aux lois et règles en vigueur à l'époque de l'approbation des plans et à celles qui le sont actuellement, en particulier la Loi fédérale sur la réduction du bruit émis par les chemins de fer (LBCF) et l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB);*
4. *étudier quelles mesures correctives pourraient être prises.*

Exposé des motifs :

Habiter en zone urbaine comporte des avantages ainsi que des inconvénients, telles que les nuisances sonores. Cependant, celles-ci doivent être limitées tant que faire se peut et il a été établi scientifiquement qu'une surexposition au bruit est facteur de stress et atteint durablement la santé.

Les abords d'une gare de triage marchandises et d'une zone industrielle ne sont évidemment pas les endroits les plus silencieux d'une ville et il convient dès lors d'ajouter un soin particulier à garder ces nuisances sonores à un niveau aussi bas que possible et d'en limiter les fenêtres temporelles d'exposition. A ce titre, la combinaison susmentionnée est particulièrement pénible pour le voisinage, la zone industrielle étant active de jour, la gare de triage la nuit.

La construction de la jonction ferroviaire dite « CEVA » entre les réseaux CFF et SNCF entre Cornavin et les Eaux-Vives a donné lieu en différents endroits à de très nombreux recours concernant l'exposition au bruit et aux vibrations des riverains, au point de retarder le projet de plusieurs années.

A Champel notamment, des mesures supplémentaires ont dû être prises pour débloquer les oppositions de propriétaires immobiliers. Le train passe là-bas à 20 mètres en-dessous de la surface et les renforcements des mesures anti-vibrations ont été effectués au-delà des normes prévues par la loi. Cela a engendré des dépenses supplémentaires et le projet a vu d'autres postes réduits d'autant (p.ex. l'architecture des gares) afin que l'ensemble ne subisse pas de surcoût.

En parallèle, pendant la construction de ce tronçon, l'Office fédéral des transports et les CFF ont lancé un vaste programme de construction de murs anti-bruit dans l'optique de protéger autant de riverains que possible du bruit ferroviaire.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Alors que cette problématique est connue et en cours de résolution au plan fédéral et qu'elle est particulièrement criante sur le projet CEVA ; le tronçon lancéen (entre Pont-Rouge et Bachet) est réalisé sans tenir compte de ces enjeux. Alors que de nombreux immeubles sont longés, la voie est posée sans paroi de protection anti-bruit.

Ce manquement ajoute désormais une nuisance tous les jours de l'année, de 5h à 1h et sans interruption le week-end, à une zone déjà fortement touchée. C'est pourquoi il est impératif d'établir l'étendue des nuisances sonores et de les confronter à ce que prévoit la loi. La campagne de réduction du bruit de l'OFT touche à sa fin et un nombre « suffisant » de riverains semblent dorénavant protégés. Toutefois, au vu de la période de construction de ce tronçon, il ne pouvait y participer et il est d'autant plus problématique qu'il n'ait fait l'objet d'aucune mesure anticipée.

Au vu de ce qui précède, la Ville de Lancy devrait prendre contact avec les autorités compétentes afin que des mesures correctives puissent être rapidement mises en œuvre.

M. Jotterand : le groupe socialiste souhaite présenter cette motion suite à la mise en service du Léman Express en décembre passé par rapport à l'exposition au bruit auquel les riverains sont soumis actuellement. C'est pour cela que nous souhaitons, par cette motion, inviter le Conseil administratif à réagir afin de trouver des mesures rapides et efficaces. Nous vous remercions du bon accueil que vous ferez, je l'espère, à cette motion.

M. Dérobert : nous nous exprimons sur l'entrée en matière.

Mme Mühle : le groupe des Verts et Vertes partage la volonté exprimée dans cette motion de protéger les habitantes et habitants de Lancy contre la pollution sonore.

Concernant la forme, nous estimons que ce texte aurait une plus grande portée en modifiant l'invite 4, de manière à ce que le Conseil administratif ne soit pas tenu d'étudier lui-même les mesures correctives et que les coûts ne soient pas engagés par la Ville de Lancy, mais bien...

M. Dérobert : ...excusez-moi Mme Mühle mais nous sommes sur l'entrée en matière. Il s'agira de proposer des amendements un peu plus tard.

M. Aeschbacher : ce soir nous sommes saisis d'une motion concernant le bruit du Léman Express. Le groupe PLR refusera l'entrée en matière sur cette motion. En effet, nous estimons que celle-ci arrive comme la grêle après les vendanges car le 24 février 2020, une pétition 2088 « urgence de mesures sérieuses et efficaces contre les nuisances sonores du Léman Express à Lancy » a été déposée au Grand Conseil. Elle demande aux autorités cantonales et communales de réaliser immédiatement une expertise indépendante sur les nuisances sonores et solidiennes occasionnées par le trafic ferroviaire, de prendre et faire prendre toutes les mesures utiles afin d'éviter les nuisances sonores et solidiennes subies par les riverains du tracé, de contrôler l'efficacité de ces mesures afin de garantir leurs effets dans le temps et ce sans limite, à savoir la même chose que ce que demande cette motion au Conseil administratif. Elle ferait donc double emploi et ce alors même que la problématique soulevée est cantonale et fédérale. Je préciserai que cette pétition a été renvoyée en Commission des pétitions le 27 février à 17h00, elle a été transmise en commission et le rapport renvoyé au Conseil d'Etat le 28 août 2020 à l'unanimité des membres de la commission, soit une vitesse de traitement que l'on pourrait qualifier de supersonique pour le Grand Conseil.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous allons voter l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 30 oui, 4 non, 1 abstention.

M. Dérobert : nous abordons maintenant la discussion immédiate ou le renvoi en commission.

La discussion immédiate est acceptée par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

Mme Mühle : le groupe des Verts et Vertes partage la volonté exprimée dans cette motion de protéger les habitantes et habitants de Lancy contre la pollution sonore.

Concernant la forme, nous estimons que ce texte aurait une plus grande portée en modifiant l'invite 4, de manière à ce que le Conseil administratif ne soit pas tenu d'étudier lui-même les mesures correctives et que les coûts ne soient pas engagés par la Ville de Lancy, mais bien par les responsables des nuisances ou les autorités compétentes.

Ainsi l'amendement de l'invite 4 proposé est le suivant :

Actuellement : « *étudier quelles mesures correctives pourraient être prises* ». Nouvelle teneur proposée : « *faire étudier par les entités compétentes quelles mesures correctives pourraient être prises* ».

M. Dérobert : comme il s'agit d'un amendement, nous allons maintenant nous exprimer sur cet amendement.

On avait pris, durant la dernière législature, l'habitude de remplir par écrit le formulaire qui figure dans Cmnet qui permet de faire les amendements quand vous les connaissez à l'avance, ce qui est plus facile, parce que j'aurai de la peine à le relire maintenant. Si à l'avenir les amendements qui sont connus peuvent être communiqués par écrit au moment où vous le donnez au Bureau notamment, ce serait parfait et je vous en remercierais.

M. Antich : le groupe PDC-Verts libéraux voulait proposer le même type d'amendement. Je l'ai déposé par écrit. On voulait proposer de modifier le point 2 et le point 4 : commencer chaque fois par « *demander aux CFF et à l'OFT de réaliser des mesures d'exposition au bruit et aux vibrations chez les riverains* » et pour le point 4 « *demander aux CFF et l'OFT d'étudier quelles mesures correctives pouvaient être prises* ».

M. Dérobert : comme on s'exprime d'abord sur l'amendement proposé par le groupe des Verts, on va traiter seulement le point 4. Est-ce qu'il y a une entente possible, parce que quelque part la proposition faite par les Verts est un peu plus large et s'adressera aux personnes à qui de droit, peut-être seriez-vous d'accord avec leur proposition ?

M. Antich : c'était pour être plus simple avec un document écrit, mais on va le retirer.

M. Dérobert : je proposerai à Mme Mühle de relire rapidement l'amendement du point 4 si elle est d'accord.

Mme Mühle : « *faire étudier par les entités compétentes quelles mesures correctives pourraient être prises* ». C'est plus large et je pense que l'on se limite moins avec cette formulation que de spécifier directement CFF et OFT. Donc, je vous proposerai de garder cette formulation plus large qui laisse une plus grande marge de manœuvre.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. Dérobert : nous allons passer au vote de cet amendement du point 4, tel qu'il a été lu. Celles et ceux qui l'acceptent veuillent bien voter.

L'amendement proposé par le groupe des Verts est accepté par 29 oui, 0 non, 6 abstentions.

M. Dérobert : M. Antich, voulez-vous reprendre la parole ?

M. Antich : non, du coup, on va retirer le deuxième amendement. On va rester sur la logique des Verts.

M. Dérobert : nous passons donc au vote de la motion amendée.

La motion 012-2020 amendée est acceptée par 30 oui, 4 non, 1 abstention.

b) Résolution des groupes Socialiste, Verts, MCG, PLR et PDC-VL « Pour le traitement immédiat de la dangerosité de deux zones piétonnes – pistes cyclables à la route de Chancy » (R013-2020)

=====

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

En préambule, nous rappelons :

que depuis le 30 août 2011, plusieurs lois et règlements sont entrés en vigueur pour régir la mobilité douce, tant au niveau cantonal que communal,

qu'au niveau de la Ville de Lancy, la motion "pour le développement et la sécurisation des itinéraires cyclables à Lancy" acceptée par 30 oui et 2 abstentions le 15 novembre 2018, et la résolution "pour un coup d'accélérateur post-covid 19 dans la mobilité douce à Lancy aussi" a été également acceptée le 25 juin 2020,

que malgré les demandes faites à nos autorités et au canton de renforcer notamment la sécurité des piétons et des cyclistes,

Nous constatons :

Que sur l'axe cantonal de la route de Chancy, deux points particulièrement dangereux sont actuellement identifiés sur le territoire de la Ville de Lancy, soit :

Au niveau de la place des Ormeaux :

- l'interruption de la piste cyclable au niveau du croisement avec la place, qui pendant plus de 100 mètres, expose les piétons, les cyclistes et les utilisateurs de tout type de 2 roues, à un risque de collision permanent.*
- au fait que la phase de feu pour les piétons est beaucoup trop longue (ce qui engendre en permanence un non respect du feu et ce en présence de nombreux enfants vu la proximité avec une école).*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- *que de nombreux cyclistes et autres deux roues ne respectent pas le feu rouge et menacent gravement les piétons en attente, tant au niveau du passage piéton que devant la Coop,*
- *que l'augmentation du trafic 2 roues et la fréquentation par de nombreuses personnes âgées rendent ce secteur très exposé, malgré le régime en zone 20 de la place elle-même.*

Au niveau des arrêts de tram/bus des Esserts :

- *la cohabitation piéton - 2 roues n'est pas sécurisée,*
- *la bande cyclable et le trottoir piéton ne sont pas en site propre,*
- *avec la forte fréquentation de cette zone (transit piétons avec les transports publics, desserte du collège de Saussure et accès au centre commercial), le risque d'accident est élevé et demande des mesures urgentes.*

Une signalisation amovible VILLE DE LANCY indiquant "ICI, LES PIETONS ONT LA PRIORITE, LES CYCLISTES ADAPTENT LEUR VITESSE", n'apporte aucun gain de sécurité.

De plus, certains utilisateurs de 2 roues motorisés et de trottinettes électriques ne se sentent pas concernés par ce message !

En conséquence, le conseil municipal de la Ville de Lancy invite le conseil administratif à :

- *interpeller les services cantonaux concernés pour demander en urgence des mesures d'aménagement adéquates (cf le manuel et les dispositions de l'OFROU sur la mobilité piétonne Suisse),*
- *renforcer, si nécessaire avec l'appui de la police cantonale, des contrôles réguliers de ces secteurs,*
- *mettre en oeuvre toutes les mesures d'aménagements possibles afin de pacifier ces secteurs.*

Nous rappelons ici qu'avec l'augmentation spectaculaire de la mobilité douce, en soi une avancée positive, d'autres points sont devenus délicats et nécessiteraient également des aménagements ou du moins des contrôles beaucoup plus fréquents.

A titre d'exemple, rappelons également la motion "pour une place du 1er août véritablement piétonne" traitée en juin 2019.

M. Haas : juste pour contextualiser la volonté de cette résolution en précisant en préambule qu'elle a circulé un peu vite pour que tous les groupes puissent, notamment au niveau de certaines formulations, la traiter, mais j'aimerais quand même redonner la volonté exacte de ce message qui doit être assez fort. Ce soir je me suis rappelé qu'il y a l'action « objectif zéro déchet » et on aurait presque pu appeler cette résolution « objectif zéro accident ».

On a entendu encore ce soir, de la bouche de M. le Maire, que toute une série de mesures avait été proposée et faisait que malheureusement, aujourd'hui, avec l'essor de la mobilité douce, ce dont on se félicite tous, parce que je sais que dans cette salle il y a des utilisateurs de vélos

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

électriques, de vélos cargos, de trottinettes, et qu'on est tous à un moment donné de la journée piéton, automobiliste, deux-roues, etc. donc c'est une résolution qui nous concerne tous. Le problème, c'est qu'avec l'essor de cette mobilité, il y a clairement des lieux de la ville de Lancy qui sont devenus des zones de danger et où la cohabitation entre les piétons et les deux-roues de tous styles est difficile, pour laquelle les mesures actuelles ne sont pas suffisantes pour la sécurité des uns et des autres.

Nous, ce que nous voulions au travers de cette résolution, même si ce n'est pas toujours une volonté très sexy en politique, ce n'est pas demander de la répression, mais en tout cas des actions de prévention puisque comme vous le savez, dans certains endroits les gens ne respectent pas la signalisation en place et surtout ne se sentent pas concernés, parce que quand une signalisation dit « piétons cyclistes cohabitez, vous avez la priorité », celui qui a une trottinette ou un scooter ne se sent pas concerné, cela ne joue pas.

Très clairement, l'idée est de charger le Conseil administratif de demander des contrôles tant par nos propres services, que par la police cantonale.

Je fais juste cette précision parce que cette semaine, dans les médias, vous avez certainement vu que la police cantonale a fait une communication avec un titre « on est malheureusement obligé d'être répressif », puisqu'on se rend compte qu'à un tas d'endroits les mesures qui devraient permettre la cohabitation ne fonctionnent pas et que malheureusement ce sont les contrôles ponctuels qui, en tout cas momentanément, repacifient la situation.

Evidemment cette résolution traite en priorité deux endroits qui ont été identifiés comme étant vraiment dangereux, il y en a certainement d'autres sur le territoire de la ville de Lancy, mais ceux-là étaient criants, c'est pour cela qu'ils ont été décrits en ces termes dans la résolution.

Je cite encore une fois le communiqué de la police cantonale, c'est souvent même sur des dénonciations – enfin des signalements, dénonciations c'est un peu connoté - c'est sur des signalements de citoyens ou justement d'une résolution de ce type, que la police décide ou pas de procéder à des contrôles à tels endroits. Donc, c'est clair qu'avec un texte de ce type qui serait relayé auprès du Canton et de nos APM, le but serait de pouvoir pacifier un petit peu ces zones où cela devient compliqué de circuler et d'être en sécurité.

M. Dérobert : la discussion est ouverte concernant l'entrée en matière sur cette résolution. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous votons sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

M. Dérobert : nous parlons maintenant sur un renvoi en commission ou une discussion immédiate.

M. Mayer : le groupe des Verts est évidemment très favorable à l'amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes dans la droite mesure de nos propositions pour la mobilité douce. Comme cela a été mentionné, nous n'avons pas forcément eu le temps d'apporter des modifications détaillées sur le texte qui a été proposé, notamment à notre sens, il y a d'autres points chauds qui mériteraient d'être mentionnés également, de façon aussi à éviter de revenir trop souvent régulièrement avec le même type de résolution qui liste à chaque fois un ou deux points chauds.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Il y avait aussi le courrier que nous avons reçu de l'ALMA qui mentionne également des questions de sécurité.

Pour ces raisons, il nous apparaîtrait utile de discuter de cette résolution en Commission de l'aménagement. Donc, la proposition qu'on va faire c'est le renvoi en Commission de l'aménagement. Et bien sûr si nous ne devons pas être suivis, nous voterions quand même cette résolution.

M. Dérobert : il y a donc une proposition de renvoi en Commission d'aménagement. Y a-t-il d'autres propositions ?

M. Couto : le groupe MCG est favorable à cette résolution. Moi personnellement car je passe tous les jours à ces endroits à vélo électrique – oui je suis MCG et je roule à vélo électrique. Concrètement, aux Esserts, je remarque que c'est assez compliqué. Autant de manque de respect de certains cyclistes que de piétons : il y a souvent des gens qui ont des écouteurs et qui tournent à droite ou à gauche – plutôt à gauche parce que pour traverser le passage-piétons, quand on vient dans le sens de Onex vers Lancy et...

M. Dérobert : ...excusez-moi, on s'exprime sur le renvoi en commission ou la discussion immédiate. Si vous souhaitez apporter des amendements, ce sera après. Je vous remercie d'aller clairement sur l'un ou l'autre.

M. Couto : je pense que ce serait bien de renvoyer en commission pour bien étudier la manière de faire la chose, entre intervention et répression. Si la majorité ne l'entend pas comme cela, on la votera aussi.

M. Clémence : pour le groupe socialiste, effectivement nous sommes co-signataires de cette résolution, on a partagé un certain nombre de constats, mais on a voulu proposer un certain nombre de reformulations qui malheureusement n'ont pas pu toutes être prises en compte, notamment on n'est pas tout à fait satisfait des questions répressives qui y figurent, on préférerait que des mesures plus préventives soient prévues. Et donc, on soutiendra le renvoi en commission pour pouvoir discuter de ces reformulations afin de pacifier non pas les routes mais cette résolution.

M. Aeschbacher : ce ne sera un secret pour personne, on soutiendra le renvoi en commission, parce qu'on estime, comme l'a dit, le conseiller municipal Verts, il y a d'autres points qui doivent être intégrés à cette résolution, il y a d'autres points problématiques, notamment la place du 1^{er}-Août, mais il y a d'autres endroits, donc on soutient le renvoi en commission.

Mme De Vecchi : le groupe PDC-VL soutient aussi le fait qu'il faut rediscuter plus largement de ces questions. Par contre, il proposerait plutôt un renvoi en Commission de la sécurité. En effet, apparemment il y a déjà des mesures qui sont entreprises actuellement par la police municipale sur certains lieux et on pense que c'est quelque chose qui aurait plus de sens à être traité dans cette commission-là.

M. Dérobert : nous allons passer au vote puisqu'apparemment tous les groupes sont d'accord pour renvoyer cela en commission. Ceux qui votent oui renvoient cela en Commission de l'aménagement, ceux qui votent non renvoient cela en Commission de la sécurité.

M. Vogel : c'est juste une question de procédure, ne peut-on pas procéder en deux temps simplement ? parce qu'on peut approuver les deux renvois.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. Dérobert : et on renverrait dans les deux commissions ? Très bien, on va faire deux votes. Nous allons voter le renvoi à la Commission de l'aménagement.

Le renvoi à la Commission de l'aménagement du territoire est accepté par 27 oui.

M. Dérobert : nous passons maintenant au vote du renvoi en Commission de la sécurité.

Le renvoi à la Commission de la sécurité est accepté par 17 oui.

c) **Pétition de l'Association ALMA « Pour la mise en œuvre de tous les points de l'initiative populaire communale « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy » »**

=====

M. Dérobert : nous avons reçu une pétition de la part de l'ALMA. Pour celles et ceux qui étaient là lors de la dernière législature, vous vous souvenez que nous avons reçu une initiative de cette association. Cette association demandait un certain nombre d'aménagements autour du quartier des Semailles. Ce Conseil avait approuvé cette initiative à l'époque.

Nous avons reçu au mois de février, juste avant le Covid, une pétition de l'ALMA avec 555 signatures, donc quand même un certain nombre de personnes pour cette association. Il avait été difficile de la traiter, nous ne l'avons pas traitée au mois de juin et nous avons reçu un courrier de la part de l'ALMA toujours, le 9 septembre, dont je prierai notre Secrétaire d'en faire lecture et je vous expliquerai la suite après.

M. Couto :

Lettre de l'ALMA du 9 septembre 2020

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Par la présente, nous souhaitons rendre attentif le Conseil municipal et le Conseil administratif de Lancy que l'aménagement « deux bandes cyclables » prévu au chemin des Palettes dans le cadre de l'arrivée du tram dans le quartier n'est pas satisfaisant pour plusieurs raisons :

1. Risques importants pour les cyclistes :

Cet aménagement ne permet pas d'assurer la sécurité des usagers des deux-roues. En effet, ces usagers seront coincés sur de simples bandes cyclables entre les voitures/camions/bus en mouvement dans la zone roulante et les voitures garées dans les places de stationnement longitudinales (et donc des ouvertures intempestives des portières). Des conflits entre les usagers de la route et des accidents seront donc inévitables !

De plus, pour se protéger de ces risques, certains cyclistes vont utiliser les trottoirs et donc mettre en danger les piétons !

2. Manque de continuité des pistes cyclables :

La solution des deux bandes cyclables au chemin des Palettes ne permet pas d'avoir une piste cyclable continue entre la place du 1^{er}-Août et le chemin des Semailles.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

3. Solution pas conforme aux attentes de la population :

La solution des deux bandes cyclables n'est pas conforme au texte de l'initiative populaire communale « Pour une intégration respectueuse du tram à Lancy » signée par plus de 2'500 Lancéens, validée par le Conseil d'Etat et approuvée dans son intégralité par le Conseil municipal le 25 octobre 2015. Cette non-conformité à l'initiative a aussi été mise en évidence par la pétition signée par 588 personnes et déposée à la Commune le 20 février 2020. Ces deux textes demandent explicitement que des pistes cyclables en site propre soient prévues.

Par conséquent, la solution des « deux bandes cyclables » du projet actuel n'est pas acceptable.

(...) ».

M. Dérobert : je propose que vous vous arrêtiez là, parce qu'ensuite ce sont des propositions qui nous sont faites par l'ALMA.

L'ensemble du Bureau et des chefs de groupe a discuté à propos de ces courriers que nous avons reçus de l'ALMA.

Il se trouve que le Conseil municipal n'a aucun moyen d'agir sur ces revendications. Nous sommes un délibératif, nous ne sommes pas un législatif. A partir de là, nous pouvons en accuser réception mais on ne peut rien en faire.

A ce propos, quand nous recevons une pétition, l'article 41 de notre règlement prévoit trois choix : le renvoi à une commission habilitée à traiter un sujet analogue à celui de la pétition, le renvoi au Conseil administratif avec invitation à répondre aux pétitionnaires, l'ajournement ou le classement.

L'ajournement et le classement, on n'y voit pas forcément le côté bénéfique. On peut comprendre les préoccupations que les habitants et l'association ALMA ont, mais nous vous proposons de renvoyer cela au Conseil administratif avec invitation à répondre aux pétitionnaires. Comme cela, le Conseil municipal aura au moins accusé réception et fait quelque chose par rapport au courrier de l'ALMA, ce qui paraît normal.

M. Vogel : une question par rapport au renvoi au Conseil administratif, est-ce que le Conseil municipal peut influencer la réponse du Conseil administratif, dans le sens où si nous le renvoyons au Conseil administratif, c'est parce que nous pensons que la position des pétitionnaires, ou en tout cas des rédacteurs de cette lettre, est pertinente ?

M. Dérobert : malheureusement, dans nos prérogatives, nous ne pouvons pas influencer le Conseil administratif. Nous avons le droit de faire une résolution par rapport à cela, mais cette résolution nous l'avons « faites » en acceptant l'initiative, mais directement nous ne pouvons pas faire quoi que ce soit vis-à-vis du Conseil administratif.

M. Vogel : mais il en aura pris bonne note. Je vous remercie.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, je vous propose de voter la proposition de renvoi au Conseil administratif avec invitation à répondre.

Le renvoi au Conseil administratif de la pétition de l'Association ALMA est accepté à l'unanimité.

DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**8) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 26 AOUT 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER****a) Mobilier urbain – Changement des horodateurs – dématérialisation du stationnement –
Crédit d'investissement (Fr. 190'000.--) (212-20.06)**
=====

M. Aeschbacher présente le sujet : La magistrate indique aux commissaires que la commune dispose actuellement de 31 horodateurs qui datent de 2013. Le but de ce crédit est donc de les remplacer par des appareils plus modernes.

Elle précise qu'il existe des zones avec horodateurs, soit de 30 minutes pour celles proches des commerces, soit de 90 minutes dans les quartiers d'habitations.

Elle indique que la commune y gagnera également car le coût de fonctionnement de ces horodateurs sera réduit d'environ Fr. 26'000.--. Cela permettra également de donner les différentes places et les localiser pour informer la population quant à l'occupation de ces zones.

Le directeur de la Fondation des parkings passe ensuite en revue plus en détail les divers avantages du nouveau système d'horodateurs dont le plus important est la possibilité de payer avec de nouveaux moyens, comme les cartes de crédit ou les applications pour Smartphone.

Ceci devrait augmenter le taux de paiement des places qui se monte aujourd'hui à un tiers.

S'en suivent des questions relatives à la possible dématérialisation des macarons, au produit des horodateurs qui revient à la commune, aux données qui concernent les numéros de plaques ainsi que leur durée de conservation qui se fait dans le respect de la loi sur la protection des données.

Les commissaires terminent en échangeant sur le côté philosophique du stationnement, question qui se doit d'être traitée plutôt en commission de l'aménagement du territoire.

Avant de passer au vote, la magistrate précise que la commission aura l'occasion de revenir sur le mandat de la Fondation des parkings dans le courant de l'année 2021, dès lors que le contrat actuel est valable jusqu'en décembre 2022, même s'il peut être amendé.

Après quelques précisions concernant le calcul du montant du crédit, ce dernier est mis au vote par le président.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

À l'unanimité, la Commission de la sécurité est favorable à attribuer un crédit d'investissement d'un montant de Fr. 190'000.-- pour le changement des horodateurs.

M. Vogel : je voulais simplement intervenir rapidement sur deux points. Il est vrai qu'on nous a dit que l'on pourrait prévoir le stationnement, l'occupation des places en fonction des paiements qui étaient faits, sachant qu'aujourd'hui un tiers des occupants des places paie. Cela veut dire que la prévision sera précise à un tiers à peu près. 30% de prévision, ce n'est pas une très bonne prévision, c'est pire que la météo. Donc, cela risque de ne pas dynamiser l'occupation des places.

Le deuxième point qui a été soulevé au cours de la Commission, c'est le fait de l'évolution technologique. En lisant la publication du TCS dernièrement, il a été mentionné que Strasbourg avait adopté une technologie qui reposait sur la dématérialisation totale du paiement du stationnement et qui avait une application qui optimisait l'occupation des places et qui informait directement les usagers de où il y avait les places, à quel prix, et qu'en fonction de la distance que l'on choisissait, on payait un prix plus ou moins différencié.

Tout cela pour dire que ces horodateurs risquent de rapidement être périmés, si la solution technologique qu'utilise Strasbourg est adoptée aussi rapidement par la Fondation des parkings.

Mme Gachet : concernant le taux d'occupation de 30%, effectivement il a été dit en commission que cela venait principalement d'une partie de fraudes probablement, mais aussi probablement du fait de personnes qui ne disposent pas de monnaie suffisante pour pouvoir payer les horodateurs. Donc, on suppose - et cela a été annoncé par les deux représentants de la Fondation des parkings par rapport aux études qu'ils ont faites sur les horodateurs qui sont déjà implémentés entre autres sur la Ville de Genève - que le taux de paiement, à partir du moment où on peut utiliser cartes de crédit ou téléphones, permettra justement aux usagers de probablement payer nettement plus leur taxe parking plutôt que de se dérober si on n'a pas la monnaie. La prévision est quand même d'avoir un meilleur suivi au niveau du paiement des places avec ces horodateurs.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus s'exprimer, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de procéder au changement des horodateurs sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lancy ;

Vu la convention avec la Fondation des parkings portant sur le contrôle du stationnement sur le territoire communal de Lancy pour les années 2019 à 2021 ;

Vu le souhait de la Fondation des parkings de mettre en place un processus de dématérialisation du stationnement par le biais de 29 nouveaux horodateurs ;

Vu que la Fondation des parkings a développé une base centralisée permettant non seulement d'inscrire les droits immatériels provenant des achats par smartphone, mais également de gérer tous les autres droits de stationnement, tels que les macarons ;

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le rapport de la Commission de la sécurité, séance du 26 août 2020 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 190'000.-- destiné au remplacement des horodateurs situés sur l'ensemble du territoire de la Ville de Lancy;*
2. *de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 61.506, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 61.14060;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 8 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2020, sous la rubrique 61.33006.*

L'arrêté 212-20.09 est accepté par 33 oui, 0 non, 2 abstentions.

- 9) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020
RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI
COMMISSION DES FINANCES ET DU LOGEMENT – SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2020 -
RAPPORTEUR : M. MICHELE COLLEONI**

-
- a) Dépôt de la voirie de Lancy – Agrandissement de la mezzanine – Crédit de construction
(Fr. 280'000.--) (214-20.06)**
- =====

Mme De Vecchi présente le sujet : le service de l'environnement et du développement durable est le plus grand service de la Commune. Ses effectifs ont augmenté ces dernières années. Des bureaux sont en train d'être construits sur la mezzanine existante, laquelle était jusqu'à présent exclusivement utilisée pour du stockage de matériel.

L'atelier menuiserie, qui se trouvait jusqu'à présent dans un bâtiment adjacent très obsolète, est en cours de rapatriement dans le centre lui-même, pour des questions de rationalisation et de consommation d'énergie. Le projet d'agrandissement comprend principalement la création d'une structure métallique et des travaux de maçonnerie. Les travaux débuteraient en janvier 2021.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

M. Colleoni présente le sujet : la Conseillère administrative informe les commissaires que le projet a été préavisé favorablement par la Commission des travaux, et qu'il est présenté à la Commission des finances car ne figurant pas au budget des investissements 2020.

Il nous est expliqué les besoins sur ce projet, suite au nouvel emplacement pour la menuiserie ayant réduit les surfaces de stockage, avec l'agrandissement de la mezzanine métallique existante. La construction d'une travée supplémentaire de mezzanine est prévue, avec une trémie pour le pont roulant. Cette demande de crédit de construction, si elle est acceptée,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

permettra d'effectuer cet agrandissement dès la fin des travaux de menuiserie et des bureaux qui sont déjà en cours de réalisation.

Un(e) commissaire fait remarquer que la fin des travaux indiquée dans l'exposé des motifs est prévue pour septembre 2020. En réponse, la présentation du dossier a dû être reportée en raison du Covid. Si le crédit est accepté, les contrats seront signés avec les entreprises après le délai référendaire avec une projection travaux fin ou début d'année prochaine pour une durée de deux mois environ.

A la question d'un(e) commissaire concernant le nombre d'appels d'offres émis, il est répondu que les appels d'offres sont effectués conformément aux AIMP, soit en principe trois offres.

Le crédit de Fr. 280'000.- pour l'agrandissement de la mezzanine du dépôt de la voirie de Lancy est accepté à l'unanimité.

M. Bonvin : j'aimerais juste vous informer que la menuiserie et les deux bureaux sont pratiquement finis. Je pose la question à Mme Moyard : pourquoi avez-vous déjà fait ces travaux ?

Mme Moyard : j'aimerais savoir si je m'adresse au conseiller municipal Bonvin ou au collaborateur du service, mais on aura peut-être l'occasion d'en rediscuter. Non, à ma connaissance, nous ne faisons pas de travaux avant d'avoir l'autorisation de votre Conseil. Je remercie Mme De Vecchi pour son rapport et je vous remercie d'avance d'accepter ce crédit d'investissement.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité d'agrandir la mezzanine du dépôt de la voirie de Lancy, sis chemin Gérard-de-Ternier 12, afin d'y créer de nouveaux bureaux ;

Vu l'augmentation du personnel au sein du centre de la voirie de Lancy ;

Vu que la mezzanine actuelle va perdre sa surface de stockage et qu'il est nécessaire de compenser ce manque ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 septembre 2020 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 9 septembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

1. *d'ouvrir un crédit de construction de Fr. 280'000.-- destiné à l'agrandissement de la mezzanine du dépôt de la voirie de Lancy ;*
2. *de comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, sous la rubrique 6190.50400, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 6190.14040 ;*
3. *d'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimé à 2020, sous la rubrique 6190.33004.*

L'arrêté 214-20.06 est accepté par 32 oui, 2 non, 1 abstention.

Mme Moyard : je viens de comprendre ce que disait M. Bonvin. En fait, il fait référence, non pas à ces travaux que vous venez de voter, mais à ceux qui sont d'ailleurs mentionnés dans le crédit, à savoir la construction des nouveaux bureaux, qui avait fait l'objet d'un précédent exposé des motifs. Comme ils ont pris la place utilisée pour du stockage sur la mezzanine, cela nécessite l'agrandissement de la mezzanine pour le stockage du matériel, ce que vous venez de voter.

Je confirme évidemment que le Conseil administratif n'entame aucuns travaux lorsqu'il n'a pas les autorisations de dépense de la part de votre Conseil.

b) Bâtiment avenue des Communes-Réunies 86bis – Hospice général, centre d'action sociale (CAS) – Crédit complémentaire (Fr. 280'000.--) (218-20.06)

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : ce crédit complémentaire est demandé dans le cadre de l'aboutissement d'un projet complexe d'agrandissement du CAS de Lancy, géré par l'hospice général, dans le quartier de Lancy-Sud. La deuxième partie de ce projet peut débuter après le départ du locataire qui occupait une des arcades. Le crédit d'investissement est lié à des frais supplémentaires qui n'étaient pas prévus, suite à de mauvaises surprises en cours de chantier, notamment des problèmes d'isolation et de ventilation. A savoir que le canton s'est engagé à financer un tiers des travaux.

Le crédit est accepté à l'unanimité.

M. Colleoni présente le sujet : il est rappelé par la conseillère administrative que le sujet avait déjà été discuté lors de la précédente législature.

Ce bâtiment est composé de plusieurs arcades, et la problématique est venue du locataire de celle du milieu ayant refusé toutes les solutions proposées par la Commune. Une solution a été trouvée enfin après environ un an et demi de procédure, le locataire artisan peintre va déménager sous le viaduc des Grandes-Communes.

Le détail du crédit complémentaire s'ajoutant aux Fr. 370'000.-- prévu en 2017, nous est détaillé :

- Fr. 47'000.-- surcoût pour effectuer les travaux en deux phases
- Fr. 46'000.-- travaux non prévus à l'origine

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- Fr. 171'000.-- mise en conformité exigé par les services de l'Etat pour plusieurs éléments, plus spécifiquement sur la ventilation ayant par conséquent une incidence sur le système électrique. Alors que le crédit initial présenté au conseil municipal, l'autorisation de construire était en cours de délivrance.

Le crédit complémentaire de Fr. 280'000.-- pour le bâtiment avenue des Communes-Réunies 86bis est accepté à l'unanimité.

M. Dérobert : je vous remercie, M. Colleoni, de nous avoir fait un rapport digne d'un rapport des finances et non pas, comme souvent c'est le cas, un rapport des travaux qui est repassé aux finances, c'est très agréable.

Si personne ne souhaite prendre la parole, nous allons passer au vote de l'arrêté.

Vu le crédit d'investissement de Fr. 370'000.— voté par le Conseil municipal le 16 novembre 2017 et approuvé par le département compétent le 18 janvier 2018 ;

Vu l'opposition faite par le locataire de l'arcade centrale à la résiliation de son bail, arcade devant servir à l'agrandissement du Centre d'action social de l'Hospice général (CAS) ;

Vu la décision de repousser les travaux, initialement prévus pour février 2018 ;

Vu que cette arcade se situe entre les locaux existants et les nouvelles surfaces ;

Vu le démarrage des travaux en février 2019 uniquement sur deux arcades et la décision d'effectuer cet agrandissement en deux étapes ;

Vu la conclusion d'accord signée avec le locataire, permettant de libérer l'arcade en question courant août 2020 ;

Conformément à l'article 30, al. 1, let. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu que les travaux de la deuxième étape pourront débuter dès le mois de septembre 2020 ;

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 septembre 2020 ;

Vu le rapport de la Commission des finances, séance du 9 septembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement complémentaire de Fr. 280'000.- destiné à la deuxième étape des travaux d'agrandissement du bâtiment sis avenue des Communes-Réunies 86bis (locaux du CAS) ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 57.504, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 57.140 ;*

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

3. *D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 16 novembre 2017, soit au moyen de 20 annuités (MCH1).*

L'arrêté 218-20.06 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

**10) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI**

**Aménagement des espaces extérieurs publics du quartier de Surville – Crédit d'étude
(Fr. 205'000.--) (217-20.06)**

=====

Mme De Vecchi présente le sujet : ce crédit d'étude s'inscrit dans le projet plus général du futur quartier de Surville. A l'heure où les premières autorisations de construire ont été données et que les chantiers s'ouvrent, il s'agit de concevoir des aménagements extérieurs et espaces publics adaptés : cheminements, accès pour les voitures et piétons et zones de verdure. Un esprit de parc est visé. Les premiers habitants sont attendus dans 2 ans, une première étape de réalisation est prévue dans 1 an. L'étude sera complexe car les espaces extérieurs devront être aménagés, alors que certains immeubles auront déjà été construits, que d'autres chantiers seront en cours et que des habitants n'auront pas encore libéré leur parcelle. L'Etat, initiateur de ce PLQ, a mandaté un bureau de paysagistes et un travail conjoint se fait avec la Commune et les promoteurs afin de rester dans l'esprit voulu.

Le crédit d'étude est accepté à l'unanimité.

Mme Fernandez : le groupe des Verts soutiendra cet arrêté, et tient simplement à souligner l'importance du respect de la charte paysagère qui est liée à ce PLQ.

M. Dérobert : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote de l'arrêté.

Vu la nécessité de procéder à l'aménagement des espaces extérieurs publics (surfaces carrossables et alentours) en particulier des chemins des Erables, de Surville et de Gaimont ;

Vu le fort développement du quartier de Surville dans les prochaines années ;

Vu la volonté de la commune d'accorder une attention particulière à l'aménagement de ces espaces qui vont contribuer de manière déterminante à la qualité de vie du quartier ;

Vu la décision de la commune de confier ce mandat à une équipe pluridisciplinaire composée d'ingénieurs civils, d'architectes-paysagistes et d'éclairagistes ;

Vu qu'une partie des coûts de réalisation sera financée par une taxe d'équipement ;

Vu l'exposé des motifs ;

Conformément à l'article 30, al.1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Vu le rapport de la Commission des travaux, séance du 7 septembre 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de Fr. 205'000.— destiné à l'aménagement des espaces extérieurs publics du quartier de Surville ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 61.501, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 61.140 ;*
3. *en cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci (30 annuités) ;*
4. *en cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité dès l'année de son abandon.*

L'arrêté 217-20.06 est accepté à l'unanimité, soit par 35 oui, 0 non, 0 abstention.

* * * * *

M. Dérobert : les points suivants concernent les rapports de commission, et le temps avançant et comme nous sommes toujours en période Covid et relativement serrés dans cette salle, le Bureau propose que ces rapports soient joints au procès-verbal et de passer directement aux points finaux.

RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)**11) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 17 JUIN 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

Les commissaires élisent Mme DE VECCHI comme présidente et Mme MONOD comme vice-présidente.

b) Le sport à Lancy : enjeux et perspectives
=====

Le chef de service présente le service des sports. Un délégué aux sports a été nommé en 2009. En 2014, un véritable service des sports a été créé avec à sa tête un chef de service. En 2015,

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

l'ensemble des locations de salles a été attribué à ce service et en 2019 l'exploitation des infrastructures lancéennes a connu un tournant avec l'ouverture de la piscine de Marignac à l'année.

L'organigramme comprend à sa tête la conseillère administrative, puis le chef de service. Le service est composé d'un pôle administratif, d'un pôle de location des salles et de deux pôles techniques, l'un chargé des bassins scolaires et de la piscine de Marignac et l'autre qui s'occupe des infrastructures sportives telles que les dojos et les terrains de tennis, et fait le lien avec les écoles pour les salles de gymnastique.

La section piscine est rattachée au service des sports avec un chef de section, un adjoint, des gardiens fixes et du personnel temporaire, à savoir du personnel d'entretien, des gardiens et gardiennes et des caissiers et caissières.

Le service a pour objectif de coordonner et soutenir la pratique sportive sur l'ensemble du territoire lancéen et de préserver le patrimoine sportif, à savoir entretenir les bâtiments et renouveler ce patrimoine pour les habitants et les écoliers.

Une collaboration est également opérée avec d'autres services, notamment en ce qui concerne l'utilisation du sport comme vecteur d'intégration, de création de lien social et de promotion de la santé. Le service gère son propre budget ainsi que l'ensemble des locations de salles.

Le sport à Lancy est composé de près de 60 associations sportives et 30 sports différents. Le service des sports représente 13 employés (administratif, technique et section piscine), une dizaine de temporaires selon les saisons, un budget de près de 5 millions de francs hors salaires, environ 30 installations sportives réparties sur l'ensemble du territoire, 1 manifestation propre, à savoir Lancy Tuttisports, et près de 2 millions de francs de subventions accordées principalement aux sociétés communales, dont une importante à la Fondation des Evaux.

Le service des sports collabore avec les clubs sportifs et associations, les écoles, les groupements intercommunaux (la Fondation des Evaux, le Groupement intercommunal du Sapay et la Fondation du Stade de Genève), les communes environnantes et le canton.

Le service des sports a la volonté de prendre en compte l'évolution des pratiques sportives (urban training, etc) tout en donnant une attention particulière aux sports traditionnels tels que le basket et le football. Il s'agit d'intégrer des personnes en situation de handicap physique ou mental et de garantir des mesures à moindre coût en faveur de l'accessibilité pour permettre aux jeunes et aux moins jeunes de pratiquer le sport sans que cela ne leur coûte trop cher.

En conclusion, le chef de service parle des enjeux de cette nouvelle législature à savoir comment faire face à l'augmentation de la population en lien avec les infrastructures sportives à disposition.

Le service a également la volonté d'accompagner le développement du sport libre et de continuer à encourager la pratique sportive, notamment chez les seniors et les femmes, tout en prenant en compte la professionnalisation du monde sportif. Enfin, Lancy a pour objectif de développer l'offre hivernale à Marignac et de participer à la mise en place d'une patinoire à Trèfle-Blanc.

Le chef de service répond ensuite aux questions des commissaires.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020**c) COVID-19 : incidences pour les associations sportives ainsi que pour la commune et plan de reprise**
=====

La magistrate rappelle que toutes les installations sportives ont été fermées aux alentours du 16 mars dernier. Progressivement, grâce à la réouverture octroyée par la Confédération, le service des sports a mis en place une série de plans de reprise en fonction des infrastructures, des associations et des moyens à disposition.

De nombreuses associations ont pu réintégrer leurs activités aux alentours du 8 juin, par ailleurs, à partir du samedi 20 juin, il est possible d'aller se baigner à la piscine de Marignac. Tout au long de cette situation particulière un contact étroit a été gardé entre le service des sports et les différents clubs et associations de la commune.

Ce lien a été important notamment dans le cadre de la mise en place des plans de protection permettant une reprise progressive des activités sportives.

Le chef de service répond ensuite aux questions des commissaires.

**12) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 18 JUIN 2020 –
RAPPEUR : M. THIerno BARRY**
=====**a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

Mme MOYARD passe à l'élection de la présidence de la commission.

M. BRUNIER est élu Président de la commission par acclamation.

Mme MOYARD cède la parole au Président. Ce dernier passe à l'élection de la vice-présidence de la commission. Mme MONOD indique que le groupe des Verts propose Mme FERNANDEZ pour le poste.

Mme FERNANDEZ est élue Vice-présidente de la commission par acclamation.

b) Présentation du service des travaux, de l'urbanisme et de la mobilité (STUM)
=====

En préambule, Mme la Magistrate nous informe que le STU est désormais dénommé le STUM afin d'accentuer le fait qu'il s'occupe de la mobilité. Cela montre l'étendue des actions du Service, qui est extrêmement important pour la commune. Elle note l'augmentation future de la population qui aura un impact important sur les besoins de la commune en termes d'infrastructures. Elle indique que le service a été impacté par la situation sanitaire liée au Covid-19, notamment au niveau des délais urgents de certaines constructions (comme la construction d'une école, l'ouverture de la nouvelle crèche de Pont-Rouge ou l'IEPA). Enfin, Mme la Magistrate mentionne avoir repris la présidence de la fondation communale

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

immobilière car cette dernière met en œuvre une politique volontariste en matière de logement social.

Ensuite, s'en est suivie une présentation powerpoint de M. Gueritey qui énonce que la présentation consiste en un sommaire du STUM qui regroupe les secteurs du bâtiment, du génie civil, de l'énergie des bâtiments, des espaces publics (à savoir les rues et places exceptés les parcs, qui sont eux gérés par le Service de l'environnement), de la mobilité et de l'urbanisme. Le Service construit et planifie les équipements pour le futur de la ville de Lancy. L'urbanisme est associé aux travaux car il planifie la ville à moyen et long terme tandis que les travaux construisent les infrastructures. Cela facilite donc une meilleure anticipation des œuvres, dit le chef de service.

Il fait remarquer que son Service dispose d'un budget conséquent. Cela n'implique toutefois pas qu'il le dépense dans son entièreté en l'espèce. Ainsi, les bâtiments ont un montant de 28 millions contre 7 millions pour le génie civil. L'entretien des bâtiments représente environ 5 millions du budget annuel (nettoyage, entretien de toitures) tandis que l'énergie du bâtiment (électricité, chauffage) se monte à environ 2 millions de dépenses par année. En outre, le Service effectue de nombreuses commandes d'entreprises (environ 2'000 bons de commandes par année, soit la moitié sur tout le territoire communal). Les commissaires ont largement été informés des actions entreprises par le service.

Pour terminer, il indique que son service n'est constitué que de douze personnes et que certaines communes disposent d'un personnel plus important.

**13) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 22 JUIN 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

Monsieur COLLEONI est élu président et M. GOLAY vice-président

b) Concept de sécurité publique sur la commune de Lancy
=====

Le chef de service de la police municipale présente succinctement le concept de sécurité publique de la police municipale de Lancy au travers de quelques slides.

Il rappelle quelques chiffres. Lancy recouvre 478 hectares. En fin 2019, 33'469 habitants ont été recensés et en date de janvier 2020, l'existence de 1'977 entreprises correspondant à 16'161 emplois a pu être établie. Le territoire de la Ville est caractérisé par les nombreux axes de circulations qui le traversent. Ce dernier comprend également deux gares CEVA.

Le corps policier fait partie de la sécurité de proximité, laquelle est particulièrement importante, car cela signifie être proche du citoyen. Les exigences sont : la capacité d'anticiper et prévenir l'évènement, la connaissance parfaite de ses territoires et de ses secteurs et la capacité d'apporter à la population des réponses rapides et concrètes à ses attentes. La police

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

municipale de Lancy est composée de 51 collaborateurs/trices, patrouilleurs/euses scolaires compris. Il existe 2 postes de police. Le corps de police est également composé de 20 agents assermentés en uniforme, de 27 patrouilleuses scolaires, de 2 collaborateurs administratifs et 1 agent du stationnement qui fait office également d'employé administratif pour les occupations du domaine public ou les procédés de réclame, par exemple. Enfin, il y a 2 agents et 1 agente qui, au terme de leur formation de 8 mois, après bien entendu la réussite de leurs examens, rejoindront le service de la police municipale.

Le territoire de Lancy est divisé en trois secteurs. Chacun d'eux a ses agents et est dirigé par un chef de groupe. La présence sur le terrain est assurée du lundi au vendredi de 7h à 00h30, le samedi de 17h à 00h30, et le dimanche, de mai à octobre, de 9h à 19h. Quant au numéro de téléphone à mémoriser pour la proximité, il n'en existe qu'un seul : le 0800 417 417, qui mène à un répondeur.

Il existe un contrat local de sécurité signé avec le canton. Il est entré en vigueur en 2015 et se développe progressivement, en s'ajustant aux besoins.

Le chef de la police municipale répond ensuite aux questions des commissaires.

c) Présentation du commandant ORPC et de ses missions

=====

Le chef de l'ORPC présente la protection civile. Il précise qu'il possède deux casquettes : celle du responsable de la sécurité pour la Ville de Lancy et celle de commandant de la protection civile Lancy-Cressy. Cette dernière s'organise sur la base de 5 domaines : l'appui, la logistique, le suivi de situation, l'assistance et la protection des biens culturels, qui correspondent aux 5 domaines de la protection civile fédérale.

Au niveau de l'organisation, il y a un commandement avec un état-major, puis 5 cellules composées de groupes avec des forces rapidement engageables.

Il précise que dans le cadre de la COVID-19, des personnes ont effectivement été engagées dans les milieux hospitaliers, dans des missions avec des partenaires, comme les commissions pour les personnes âgées ou dans des EMS.

Il passe ensuite en revue les différents services et répond aux questions des commissaires.

d) Bilan dans le cadre des mesures appliquées dans le cadre du plan ORCA-GE

=====

Le chef de service explique qu'ont été installés et mis à disposition depuis le 29 février jusqu'au 15 juin, soit la date de libération de la municipalité du plan ORCA-GE, 72 distributeurs de table, 171 désinfectants pour le personnel de service, 65 litres de solution hydro-alcoolique pour les recharges, 131 boîtes de masques chirurgicaux.

Depuis le 17 mars, des collaborateurs ont été engagés, par exemple pour s'occuper de personnes dans le besoin et effectuer leurs commissions, pour distribuer des masques et de la solution désinfectante.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Il y a eu 160 personnes engagées, ce qui a donné un nombre de 1257 jours pour la capacité totale de la protection civile régionale.

Le nombre total de jours d'engagement dans le cadre de l'ORPC est de 109 jours opérationnels, 7/7 jours. Le chef de service répond ensuite aux questions des commissaires.

**14) COMMISSION DE LA CULTURE – SEANCE DU 25 AOUT 2020 –
RAPPORTEUR : M. VINCENT MAYER****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

M. Bonvin est élu président et M. Daher vice-président.

b) Présentation du service de la culture et communication
=====

Une présentation du service de la culture et de la communication a été faite par sa responsable.

Quelques éléments notables :

Le service organise diverses manifestations, parfois ponctuelles, parfois sur une plus longue période, tels que le festival Antigél, la Fête des voisins, la Fête de la danse, l'exposition des artistes lancéens ou encore la journée annuelle des entreprises.

Le service regroupe 17 collaborateurs, 13,5 EPT, répartis dans 5 pôles :

- le Centre d'art
- la promotion culturelle
- la bibliothèque
- la promotion économique
- la communication.

Pôle 1 : le Centre d'art, médiation culturelle et patrimoine

La Villa Bernasconi et la Ferme de la Chapelle sont les lieux centraux de ce pôle. La Villa Bernasconi accueille 4 fois par an des expositions d'art contemporain avec le but d'avoir un public le plus large possible et pas toujours les mêmes personnes.

Le bilan est positif car le rayonnement va largement plus loin que les frontières de Lancy.

La Ferme de la Chapelle présente 5 expositions d'art contemporain par année, dont les œuvres sont vendues à la fin de l'expo.

La médiation culturelle consiste en l'accompagnement des expositions, création d'espaces de rencontre, adaptation à des publics divers, allophones, personnes en situation de handicap.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

Enfin la gestion du patrimoine s'occupe du Fonds d'art visuel et des collections. Il s'agit d'une gestion d'œuvres d'art et également d'interventions sur le domaine public.

Pôle 2 : Promotion culturelle

L'objectif est de soutenir la création artistique locale : de nombreuses associations/structures culturelles à Lancy, des créations artistiques, des festivals locaux.

Les événements culturels sont tous publics et ont lieu principalement dans la salle communale du Petit-Lancy ainsi qu'à la Dépendance.

Pôle 3 : Bibliothèque

Il y a 40'000 documents en libre-accès.

Le but de créer un "3e lieu", à côté de la maison et du travail, où on peut bouquiner, travailler, voir des animations, des expos. Le but est aussi de drainer des nouveaux publics.

En 2019, il y a eu 90'000 prêts, 721 nouveaux lecteurs et 99 visites de classes ou crèches. A la question d'un conseiller, il est répondu que le nombre de personnes qui fréquentent la bibliothèque n'est pas connu exactement, mais est au-dessus de 3'000.

On y trouve également une dizaine de liseuses en libre accès, avec l'accès à un grand catalogue.

Pôle 4 : Promotion économique

Ce pôle organise des événements de réseautage (par exemple convier des dirigeants de PME, PMI et multinationales à se rassembler et partager sur des thèmes choisis lors de la Journée des entreprises ou du Petit-déjeuner des entreprises) et offre des prestations aux environ 2'000 entreprises à Lancy: conseil, orientation et prise en compte des besoins des entreprises, contact avec la promotion économique du canton, tenue à jour d'une base de données des entreprises sur internet.

Pôle 5 : Communication

Ce pôle s'occupe de la communication digitale (mettre en valeur les activités de la commune, informer, orienter, avec un Facebook très actif, signalétique sur les bâtiments, locations d'écran à la Praille).

Il gère également des publications : Agenda culturel, le Lancéen et le Rapport annuel de la Ville de Lancy

Il s'occupe des relations publiques et événements. C'est un travail ardu de trouver une place médiatique avec tous les événements existants et il faut sans cesse relancer les journalistes pour essayer de trouver de la place.

Enfin ce pôle conseille les services pour leurs actions de communication. Il doit garantir la cohérence institutionnelle.

Après cette présentation, des questions ont été posées.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- Une Conseillère municipale a relevé l'importance des bibliothèques, soulignée par le manque ressenti pendant la période de confinement, et s'est demandée si des mesures ne pouvaient pas être organisées en cas de nouveau semi-confinement. Monsieur le Maire a précisé que la Commune avait décidé le matin-même que, d'une manière générale, les activités doivent être maintenues et adaptées si un nouveau confinement devait surgir.
- Une Conseillère a demandé s'il y avait un projet de digitalisation des œuvres d'art, qui permettrait par exemple une vision en cas de confinement, et il lui est répondu que c'est bien le cas, que la Villa Bernasconi y travaille.
- Une Conseillère municipale s'est renseignée sur les modalités de la collaboration entre la bibliothèque et les écoles. Il lui a été répondu que ce sont généralement les enseignant-e-s qui contactent la bibliothèque, mais qu'il y a aussi des actions menées par le service de la culture et de la communication en direction des écoles, comme par exemple le concours d'écriture.
- Un Conseiller municipal demande si la dizaine de liseuses disponibles à la bibliothèque est suffisante, il semblerait que oui, un tournus est assuré entre les demandeurs.
- Un Conseiller municipal demande si les personnes ayant leur propre liseuse peuvent avoir accès au catalogue de la bibliothèque : c'est le cas, pour autant qu'elles soient inscrites.
- Un Conseiller municipal demande à qui est ouvert le petit-déjeuner des entreprises : aux entreprises, aux élu-e-s et aux chef-fes de services.

c) Divers

=====

Un Conseiller municipal demande où en est la campagne de soutien aux commerces de proximité, avec les bons de Fr. 20 par personnes : les préparatifs vont bon train et un courrier va parvenir à tous les habitants de Lancy, avec les bons valables du 1er septembre au 30 novembre. Une campagne de communication active avec affiches, bâches, site internet, etc., est menée. Les entreprises peuvent encore adhérer, il n'y a pas de date limite.

A la question d'une Conseillère municipale, il est répondu que les bons de Fr. 20.-- seront distribués à chaque foyer, et non à chaque personne.

Un Conseiller municipal demande où en est le projet médiathèque aux Palettes. Il lui est répondu que pour l'instant le projet est en stand by. En effet, financièrement cela est onéreux, et surtout il se pose la question si la construction d'une nouvelle école ne devrait pas être à privilégier. Le Conseiller municipal regrette que l'on oppose les besoins et préférerait que tant la médiathèque qu'une nouvelle école soient construites.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020**15) COMMISSION DE LA SECURITE – SEANCE DU 26 AOUT 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIERRY AESCHBACHER**

a) Présentation de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Lancy
=====

Le capitaine de la compagnie se présente. Il présente ensuite la compagnie.

Cette dernière comprend actuellement 50 collaborateurs dans la maison de la Sécurité, qu'elle partage avec les Samaritains et la Protection civile.

Parmi ces 50 personnes, huit font partie de l'état-major, neuf sont sous-officiers et quatre sont aspirants à l'école de formation de base.

La Compagnie est appelée entre 100 et 150 fois par année pour des interventions diverses.

Lors des dernières grandes intempéries, la compagnie est intervenue entre dix et quinze fois pour une seule soirée.

L'année passée au mois de juin, 50 interventions ont été effectuées en deux jours pour les mêmes raisons.

Il termine en précisant que la compagnie de Lancy se situe dans le top trois au niveau des équipements, des bâtiments et du personnel.

b) Divers
=====

La Conseillère administrative informe la commission que M. Jean-Pierre Gay a été nommé lieutenant chef de service à partir du 1er septembre 2020. Il remplacera en effet M. Robert Scaglioni qui part à la retraite. En outre, M. Jean-Baptiste Alessandri a été nommé sergent major chef de poste du Petit-Lancy pour remplacer M. Gay à compter du 1er septembre 2020.

Elle aborde aussi quelques sujets qui pourront être traités prochainement par la Commission de la sécurité.

**16) COMMISSION SOCIALE – SEANCE DU 31 AOUT 2020 –
RAPPORTEUR : M. DAMIEN LE GOFF**

a) Situation sur la distribution de l'aide alimentaire
=====

La magistrate insiste sur la notion d'urgence, en rappelant que c'est sur cette base que le Canton a sollicité les communes pour lui venir en aide. M. Kunzi indique que le dispositif d'aide alimentaire d'urgence a été mis en place suite à la fermeture du site des Vernets, pour répondre

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

à une sollicitation du département de la cohésion sociale. Pour ce faire, le SASL a repris et modifié ce qui était habituellement effectué dans le cadre de l'Épicerie Solidaire. Le concept a ainsi pris la forme d'une distribution de colis déjà préparés.

Le dispositif s'étend sur trois phases : phase 1 : distribution à la salle communale du Petit-Lancy, phase 2 : trois distributions à l'Épicerie Solidaire, et enfin phase 3 : dès la mi-septembre – distribution sur 5 sites (2 rive gauche, 2 rive droite et 1 à Carouge) gérés par les Colis du Cœur.

La subvention cantonale accordée dans ce cadre est de Fr. 5 millions. Le 17 août 2020, Fr. 1,5 million ont été dépensés. Il reste donc Fr. 3,5 millions pour répondre aux besoins futurs. Un colis alimentaire coûte Fr. 50.-- et correspond à deux personnes.

b) Présentation des terrains d'aventure de Lancy-Voirets et du Petit-Lancy

Présentation du TALV :

Le TALV, situé à l'avenue du Curé-Baud, accueille les enfants de 6 à 12 ans sur le modèle de l'accueil libre à l'année, il constitue donc une alternative au parascolaire. L'accueil libre est un concept pédagogique, qui favorise l'autonomie des enfants et leur expérience, leur permettant de s'épanouir avec un minimum de risques. Sur le TALV, les enfants disposent d'un grand espace proche de la nature. Les enfants sont également sensibilisés aux questions écologiques, tels que la préservation de l'environnement et le tri des déchets.

Présentation du TAPL

Le TAPL accueille aussi des enfants de 6 à 12 ans. Il propose un accueil libre à l'année, ce qui permet aux enfants de venir quand ils le souhaitent aux horaires d'ouverture. Le TAPL dispose d'une bergerie avec de nombreux animaux, ce qui permet aux enfants de se familiariser eux, d'en prendre soin, de les observer et d'apprendre à les respecter. Le TAPL favorise aussi une proximité avec la nature.

c) Divers

Demandes de logements sur la commune

Un-commissaire souhaite savoir si les personnes dans le besoin ne sont pas traitées en priorité par le pôle logement, au détriment des personnes qui paient leurs impôts et qui demandent à bénéficier d'un logement non subventionné. Il-elle souhaite donc savoir combien de demandes de logement sont effectuées par mois et combien de dossiers sont renvoyés à l'expéditeur pour cause de documents manquants.

Le-la magistrat-e concède qu'actuellement, le pôle logement est surchargé par les demandes, qui ont explosé suite à la situation économique actuelle. Elle indique également que le pôle logement manque de personnel, raison pour laquelle elle a obtenu de la part de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) une contribution substantielle, ce qui permettra de renforcer les effectifs. Concernant le nombre de demandes, elles sont d'une centaine par mois, et la quasi-totalité doit être renvoyée à l'expéditeur pour cause de documents manquants.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020Demande d'audition de la Police municipale

Un-e commissaire souhaiterait que lors d'une prochaine Commission sociale, la Police municipale soit auditionnée ; il-elle estime en effet que la police effectue un grand travail en rapport avec le social, et rencontre actuellement des difficultés dans certains quartiers. Il-elle pense qu'il serait utile d'avoir un retour concernant leur travail, en collaboration avec des travailleurs sociaux.

Un-e commissaire s'interroge quant à la pertinence d'auditionner la Police municipale dans le cadre de la Commission sociale, et se demande si cela ne ressort pas plutôt de la Commission de la sécurité. A sa question, des commissaires indiquent qu'il peut être intéressant d'évoquer des problématiques sociales dans des questions relatives à la sécurité, ce qui permettra peut-être d'imaginer des solutions autres que sécuritaires aux problèmes soulevés.

**17) COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE –
SEANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020 – RAPPORTEUR : MME DEBORAH MÜHLE****a) Election du-de la Président-e et du-de la vice-Président-e**
=====

Mme RUERAT est élue Présidente et Mme VANDEPUTTE est élue Vice-Présidente.

b) Présentation du service de l'environnement et du développement durable (SEDD)
=====Composition et fonctionnement du service

Le SEDD comprend 78 collaborateurs.

La première entité du service est liée uniquement à de l'exploitation et représente 35 collaborateurs.

La deuxième entité concerne les espaces verts et comprend 39 collaborateurs. Ces équipes entretiennent l'ensemble des parcs et des plantations situés sur le bien-fonds communal.

La troisième entité s'occupe de la gestion des déchets. Le principe recherché est de limiter, voire d'abandonner la levée au pas de porte et de réunir l'ensemble des déchets aux éco-points.

La dernière entité se centre sur le développement durable et comprend 4 collaborateurs. Cette entité a pour objectif d'établir une politique du développement durable pour l'ensemble de l'administration et d'établir et de suivre les documents stratégiques, notamment la stratégie du développement durable, le plan climat et le plan lumière.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020Déplacements

Près de 15% du temps concernant l'exploitation est réservé aux déplacements. Le service réfléchit à de nouveaux pôles pour éviter que les collaborateurs reviennent en majorité au chemin Gérard-de-Ternier, au Petit-Lancy, après avoir travaillé par exemple dans le quartier de la Chapelle situé à l'opposé de la ville.

c) Etat de situation des dossiers en cours

=====

a. Messages votés précédemment

- parc des Morgines
- transformation en synthétique du terrain de football des Fraisiers

b. Messages devant être présentés

- établissement d'un columbarium supplémentaire au cimetière de Lancy
- parc de La Chapelle
- Plusieurs nouveaux écopoints

c. Messages à l'étude

- rénovation des accès de l'EMS Vendée
- square Clair-Matin
- amélioration du dépôt du chemin Gérard-De-Ternier
- nouveau dépôt du Grand-Lancy
- renaturation du Nant Manant

d. Travaux en cours d'étude

- promenade de l'Aire
- renaturation des rives du Voiret
- terrain multisports aux Palettes
- mise en œuvre des mesures initiées du PDCom
- lutte contre les îlots de chaleur
- école de Pont-Rouge

e. Motions en cours

- Pollution lumineuse
- Plan climat

f. Etudes en cours

- PDCP en enquête auprès de l'Etat de Genève et étroitement lié au PDCom
- monitoring sur la biodiversité
- mise en place d'un outil transversal visant à intégrer le développement durable dans le développement des projets

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020**d) Présentation du concept paysager du PLQ de Surville**

Un PLQ a été initié en 2014. Il définit l'ensemble du quartier en devenir. Plusieurs plans, appelés rapports d'étude d'impact, sont liés aux plans localisés de quartier. Le document intéressant est celui qui concerne les approches liées à la perméabilité, les enjeux de biodiversité et de paysages.

Quelques chiffres :

- Le nombre d'arbres conservés sur l'ensemble du site s'élève à 32, ce qui est peu.
- Aucun abattage n'est prévu sur la parcelle Aubert.
- 300 arbres sont prévus à l'abattage ; 60 sont autorisés actuellement et 240 sont en cours d'instruction.
- Les constructeurs ont proposé de replanter 141 arbres, surtout des arbustes.

Le magistrat de la commune a demandé que l'ensemble de la végétation sacrifiée dans ce périmètre soit replanté. C'est pourquoi un grand travail de coordination entre les constructeurs et les différents services est accompli.

Le fait de pouvoir construire des immeubles est aussi un enjeu, car la pénurie de logements existe encore. Il y a donc un équilibre à trouver entre la construction de logements et la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel sur les plans localisés de quartier existants.

Pour Surville, les droits de zone à bâtir ont été répercutés sur le plan localisé de quartier et les terrains ont été achetés par les promoteurs. Pour autant que les promoteurs soient d'accord de vendre, la seule solution pour éviter l'abattage des arbres serait que l'Etat rachète ces terrains et n'y construise rien. Toutefois, les promoteurs ont déjà acheté et sont propriétaires de leur terrain. Toutes les procédures juridiques ont été actées et il est difficile de faire marche arrière car l'outil d'aménagement du territoire est extrêmement linéaire.

e) Divers

L'état d'avancement ou de situation des sujets suivants a été abordé :

- Motion sur la pollution lumineuse
- Motion sur le Plan climat
- Projet Lancy-Rénove
- Télétravail au sein de l'administration communale

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020**18) COMMISSION DES SPORTS – SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : M. THIerno BARRY****a) Visite du streetpark de la Praille**
=====

Le point à l'ordre du jour portait sur la visite du streetpark de la Praille, afin de s'enquérir de l'état de dégradation du site. Pour la suite de la séance, les membres de la commission se sont rendus dans le local de presse du stade de Genève.

À l'entame, M. Carnazzola, présente M. Zbinden comme étant la référence en matière de skate à Genève. Il est informé que M. Zbinden a tout d'abord accompagné la commune dans la conception et la réalisation du skateplaza au parc Louis Bertrand. Ce dernier a obtenu un mandat d'accompagnement du site par le biais d'un contrat de prestation. À présent, l'idée consiste à prolonger cet accompagnement au Grand-Lancy.

L'existence des lieux a été remise en question plusieurs fois à cause de la pollution, insalubrité, localisation mais les critiques ont été écartées par sa fréquentation. Bien que le streetpark de la Praille ne se situe pas dans un parc et est très différent du skateplaza, il a cependant une vraie raison d'être. Il répond en effet à plusieurs demandes. Tout d'abord, il protège de la pluie et du soleil car il est abrité en cas de forte canicule. Malgré son air vétuste et décrépi, il a une place dans le patrimoine du skate, d'où le projet de rénovation et réaménagement.

Puis, M. Zbinden explique que les utilisateurs démontrent un lien entre le streetpark de la Praille et le skateplaza de Lancy car ils font la navette entre les deux lieux. Le skateplaza est un complément de la Praille, qui est un complément de Plainpalais. L'association que préside M. Zbinden souhaite prendre le mandat susmentionné.

Mme la Magistrate rappelle la nécessité du projet de rénovation et de réaménagement et rajoute que la commune va également soumettre une demande auprès de l'ACG pour que le fonds intercommunal puisse cofinancer la structure. Le lieu est en effet destiné à l'ensemble des genevois. Elle souligne le degré d'urgence de la situation car certains modules deviennent potentiellement dangereux. Bien qu'il n'y ait pas une obligation de fermer, les lieux doivent être rapidement rénovés. L'idée et le concept proposés reviennent à utiliser les compétences de M. Zbinden et de son équipe (qui travaillent au Petit-Lancy) afin qu'ils puissent dans la même convention travailler sur les deux sites en fonction de la météo. L'entrée en matière sera à cet effet soumise au prochain Conseil municipal pour un montant de Fr. 230'000.--. Cette somme servira à rénover l'enrobé et installer de nouvelles structures. En parallèle, M. Zbinden et son équipe seront présents sur les deux sites en qualité de professionnels et pour offrir un accompagnement des usagers ainsi qu'une surveillance du site.

b) Présentation du projet de budget 2021 – subventions sportives
=====

La Conseillère administrative explique que le tableau distribué aux commissaires englobe les subventions prévues au budget 2021 pour le sport. Le budget tout confondu s'élève à un peu plus de Fr. 2,2 millions. Il comporte deux rubriques importantes, à savoir les subventions monétaires et les subventions non-monétaires. Les premières concernent les charges et loyers

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

mis à disposition des associations, soit la moitié du budget total. Ainsi, un montant de Fr. 1'072'000.-- est versé aux associations. Jusqu'à présent, les subventions égales ou supérieures à Fr. 10'000.-- sont au bénéfice d'une convention contenant une série de critères que les associations doivent respecter afin de continuer à les percevoir. Les montants inférieurs à Fr. 10'000.-- ne nécessitent pas de contrat de prestation. Une association doit fournir ses comptes chaque année ainsi qu'un rapport d'activité à M. Carnazzola, ce peu importe le montant de la subvention. Les critères sont notamment liés à la fréquentation, le type de cours et l'importance de l'association au niveau de la commune.

M. Carnazzola complète en ajoutant que le processus est identique chaque année. Au printemps, la commune envoie un courrier aux associations communales qui bénéficient d'une subvention. Elles disposent alors de plusieurs semaines pour envoyer leurs comptes et le rapport de l'organe de révision. La plupart des sociétés ont continué à rétribuer leurs moniteurs et certains parents ont demandé des remboursements. Il ajoute qu'une association sportive clôture souvent au 30 juin et que les comptes sont réceptionnés en septembre ou octobre. À l'heure actuelle, il est donc trop tôt pour évaluer l'impact financier du covid-19 sur les associations communales.

c) Divers

=====

Parcours santé

La Conseillère administrative rapporte que M. Carnazzola a obtenu les autorisations de construire nécessaires à la construction d'un parcours santé. Ce dernier sera en principe inauguré en octobre ou novembre 2020 et comprendra une piste de course ainsi que des aménagements urbains.

Assemblées générales

M. Carnazzola annonce qu'une AG a lieu à 20h00 le lendemain de la présente séance pour le CTT-ZZ Lancy à l'école En-Sauvy.

La Conseillère administrative remarque que le club a un niveau national exceptionnel (il se trouve en effet en Ligue 1).

Un commissaire propose de s'y rendre afin de représenter la Commission des sports.

M. Carnazzola annonce que l'AG du basket Lancy/Plan-les-Ouates prendra place le 8 septembre. Plan-les-Ouates représentera Lancy puisque le club est une fusion des deux communes. L'AG du handball aura quant à elle lieu le 22 septembre à 19h00. M. Carnazzola sera présent lors de cette séance.

La Présidente clôt la séance à 20h15.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020**19) COMMISSION DES TRAVAUX – SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020 –
RAPPORTEUR : MME MONICA DE VECCHI**

Divers

=====

Circuits vélos route de Saint-Georges

Il est discuté d'une problématique liée à la circulation des vélos dans le cadre de la pose de revêtement phono-absorbant à la route de Saint-Georges. Comme pour d'autres situations, il s'agit de routes cantonales. La Commune, néanmoins, réussit parfois à obtenir gain de cause, comme récemment au niveau de la rampe du Grand-Lancy.

Villa Bernasconi – dépassement de crédit

La Conseillère administrative signale que, dans le cadre de la rénovation de la villa Bernasconi, il est apparu que des poutres sont en très mauvais état. La Commune est actuellement en négociation avec l'Office du patrimoine et des sites et la CMNS sur la manière de sécuriser ces poutres tout en conservant l'aspect patrimonial. Il faut s'attendre à un surcoût qu'il est impossible aujourd'hui de chiffrer précisément.

Collecteurs route de la Chapelle – dépassement de crédit

La Conseillère administrative annonce un dépassement d'environ 22-25%, soit de l'ordre de Fr. 140'000.-- sur le crédit de Fr. 575'000.-- voté pour les collecteurs à la route de la Chapelle. Des complications sont apparues au niveau du croisement des réseaux au bas de la Chapelle et un terrassement de 20 mètres supplémentaires a été nécessaire pour le grand collecteur.

Route du Grand-Lancy – pose d'un collecteur

Une demande de crédit d'investissement sera présentée au Conseil municipal pour réaliser un collecteur communal sur la route du Grand-Lancy, pratiquement à la frontière d'Onex. Un certain nombre de villas situées le long de la colline passeront en séparatif et viendront se raccorder à ce collecteur. Il se trouve qu'une opportunité s'est présentée puisqu'un constructeur vient de commencer ses travaux et a accepté que le tuyau soit posé au moment où lui-même réalise ses travaux de terrassement. Fr. 250'000.- seront dépensés avant que le crédit d'investissement ne soit voté par le Conseil municipal, en novembre. Il convient de saisir cette occasion, sachant que les travaux seront bien plus compliqués une fois que ce constructeur aura terminé son terrassement, d'une part, et qu'ils coûteront plus cher puisqu'il faudra davantage creuser, d'autre part. A noter que ces travaux seront remboursés par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

POINTS FINAUX

20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. Vogel : j'ai formulé une question écrite. Je vais vous la lire.

**COHABITATION DES MODES DE TRANSPORTS
AU CARREFOUR ROUTE DU GRAND-LANCY / RAMPE DU PONT ROUGE**

*Mesdames les Conseillères administratives,
Monsieur le Conseiller administratif,*

Interpelé par plusieurs concitoyen.ne.s, cyclistes et automobilistes, je me suis rendu au carrefour de la route du Grand-Lancy et de la rampe du Pont-Rouge pour constater qu'un risque de collision pour les piétons et les cyclistes existait non seulement avec le tram 17 (comme évoqué par notre magistrate, Mme Corinne Gachet lors de la législature précédente déjà) mais également entre les vélos et les autos. Il s'agit d'un risque additionnel. Celui-ci se situe lorsque les cyclistes qui souhaitent poursuivre leur chemin sur la route du Grand-Lancy croisent les véhicules qui tournent à droite pour s'engager sur la rampe du Pont-Rouge. A cet endroit, les flux, séparés auparavant, se croisent à nouveau.

Après avoir traversé les voies du tram 17, les cyclistes doivent attendre la phase verte avant de pouvoir traverser le carrefour de la rampe du Pont-Rouge. Toutefois, lorsque le passage leur est accordé, il arrive relativement fréquemment que les cyclistes se retrouvent en présence de voitures et que les collisions s'évitent de justesse. Parfois, quelques vifs échanges verbaux entre protagonistes ne manquent pas !

Tandis que la signalisation lumineuse à ce croisement devrait permettre d'éviter la présence simultanée des différents modes de transport au même endroit, il n'est en rien. En effet, il faut constater que la signalisation lumineuse pour les automobilistes arrivant depuis le carrefour de l'étoile peut prêter à confusion (ou parfois être mal interprétée). Lors des différentes séquences, les feux de signalisation peuvent être simultanément vert pour les automobilistes qui souhaitent prendre la route du Grand-Lancy et rouge pour ceux qui veulent emprunter la rampe du Pont-Rouge. La disposition des feux de signalisation n'arrange rien puisque les automobilistes désirant tourner à droite pour s'engager sur la rampe du Pont-Rouge ne voient ce feu que tardivement (il semble d'ailleurs que certains ne le voient pas), provoquant des quiproquos sur qui respectait effectivement la phase verte ou non.

Bien que les compétences de la commune semblent limitées dans le cas de figure énoncé, cette situation, dangereuse à plus d'un titre, concerne directement les Lancéen.ne.s – quel que soit leur mode de transport – et ne peut rester sans interpeller les autorités lancéennes. Ainsi, au nom des personnes qui ont attiré mon attention sur le sujet, je souhaite demander au Conseil administratif :

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

- *Comment allez-vous contribuer à résoudre les multiples facettes de la problématique du carrefour du Pont-Rouge ? Quelles sont les différentes étapes prévues ?*
- *Y a-t-il des mesures qui auraient déjà été proposées à la commune de Lancy pour sécuriser les différents flux à ce carrefour ? Et si oui, quel en est le calendrier de mise-en-œuvre ?*

Je reste à votre disposition si vous souhaitez davantage de précisions sur la situation évoquée et je vous remercie par avance de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder à cette question.

M. Colleoni : j'ai été interpellé par un « post » sur Facebook concernant une problématique avec les chiens du côté du chemin Daniel-Illy. Dans ce « post », il y a une pancarte qui a été mise en plus dans ce chemin : je vais vous lire le « post » - « Attention, une personne malveillante criminelle dépose du poison caché dans des boules pour empoisonner les chiens dans le quartier. Surveillez vos chiens, surveillez vos enfants, si vous voyez une matière suspecte, amenez-la à la gendarmerie du quartier qui est au courant. Si vous voyez un comportement suspect prenez des photos, merci ! ». Je voulais savoir, vu que ce « post » tourne sur Facebook, si vous étiez au courant.

M. Haas : pour finir sur une note moins sérieuse, mais quand même un clin d'œil. On a reçu à 36 exemplaires le flyer « zéro déchets », moi je l'ai déjà reçu deux fois à la maison, je pense qu'on aurait pu nous le projeter ce soir. Et si accessoirement au lieu de confectionner un beezwap, moi je préfère faire mon emballage d'abeille, parce que l'anglais, c'est bon. Je trouve dommage, parce que si on veut être exemplaire, alors si certains l'ont reçu à plusieurs exemplaires, je les récolte et je les donnerai dans les associations. Je voulais vous rendre attentif, je trouve que c'est bien de prendre des micro-mesures, mais qu'elles soient cohérentes.

Mme Bencker : à un moment, il y avait des panneaux où il était inscrit « priorité aux piétons », dans les parcs, à la place du 1^{er}-Août par exemple. Je me suis rendue compte que tous ces panneaux avaient disparu. Je fais souvent une balade dans les parcs et il y a beaucoup de vélos qui passent, donc je trouve qu'on aurait dû les laisser. Je ne comprends pas pourquoi ils ont été enlevés.

M. Couto : j'ai une question concernant le chemin de Claire-Vue – je l'ai déjà posée avant – le revêtement de la route n'est toujours pas fait. Alors il y a eu l'été, là il commence à pleuvoir, j'espère que cela ne va pas être fait pendant l'hiver. Y a-t-il un problème ? pourquoi cela n'a pas été fait ? est-ce qu'il y a une prévision sur le moment où ce doit être fait ?

M. Jotterand : j'ai une question par rapport à la route des Jeunes, à la hauteur du Village du soir, mais de l'autre côté. Etes-vous au courant de la problématique qu'il y a par rapport aux nombreuses voitures, notamment la nuit, qui viennent, qui sont très bruyantes, qui font des courses ? Est-ce que cette problématique est connue ?

Mme Moyard : nous ferons une réponse plus complète à M. Vogel, mais sachez que nous avons déjà été interpellés plus tôt, je crois au mois de juin, sur la question de la cohabitation relativement difficile au bas de la route du Grand-Lancy, à Pont-Rouge. Nous avons déjà pris contact avec l'OCT, puisque c'est une route cantonale sur laquelle nous avons très peu d'influence possible. On s'était particulièrement enquis de la possibilité de sécuriser le flux vélos, notamment par un feu en amont qui empêcherait de se retrouver nez-à-nez avec le tram

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

17 qui tourne sur sa boucle, parce que cela peut être extrêmement dangereux. Cela a assez peu ému l'OCT, pour tout vous dire, qui nous a dit qu'à son sens, je ne m'explique pas toujours pourquoi, mettre un feu là contribuerait à déresponsabiliser les cyclistes, comprenez qui pourra, et que donc en l'état ils estimaient tout à fait inutile de changer quoi que ce soit. Par contre, il est vrai que, quand on les avait sondés, c'était vraiment sur la question de ce tronçon pour les cyclistes, entre la sortie du tunnel et l'arrivée au feu tel qu'il existe aujourd'hui. La problématique que vous posez est plus générale et d'autant plus complexe car il y a également les flux voitures. On fera volontiers un tour de piste avec l'OCT pour voir ce qu'il est possible de faire, mais techniquement on peut leur demander des choses, on ne peut les obliger à rien du tout.

En ce qui concerne la demande de M. Couto, je vais me renseigner, je ne sais pas ce qu'il en est du revêtement du chemin de Claire-Vue, mais je vais chercher une réponse le plus rapidement possible.

Mme Gachet : concernant la question de M. Colleoni sur l'éventuel poison qui aurait été mis dans des boulettes de viande. Des contrôles ont été faits par la police municipale, rien n'a été ramené dans les postes. Pour le moment, on tend plutôt vers une légende urbaine que vers des faits avérés, mais en tout cas ils sont au courant et restent vigilants si cela devait être vrai.

Concernant la question de M. Jotterand sur les courses de voiture sur la route des Jeunes, nous sommes au courant. Cela fait partie des mesures que l'on souhaite aborder mais c'est une route cantonale et les courses telles qu'elles ont lieu ont principalement lieu pendant la nuit, en dehors des horaires de permanence et des patrouilles de la police municipale, mais un contact a été établi avec les patrouilles de la police cantonale. Nous sommes au courant de ces courses qui ne sont malheureusement pas seulement le fait de jeunes sur la route des Jeunes, mais il y en a dans d'autres quartiers. La police municipale est au courant et travaille activement sur le dossier avec la police cantonale.

Concernant la question de Mme Bencker sur les panneaux dans les parcs, il faut savoir que nous sommes en train, avec le Conseil administratif, de conduire toute une réflexion sur les difficultés que l'on a par rapport aux aménagements dans les parcs à faire cohabiter cyclistes, poussettes, trottinettes, tous les modes de déplacement avec le déplacement à pied. Une étude est actuellement en cours avec la police municipale pour étudier la question de la légalité du droit de passage de tous ces usagers sur les chemins et on a prévu de traiter ce dossier courant octobre pour statuer définitivement sur la possibilité ou non des cyclistes de circuler sur ces voies et, le cas échéant, de faire appliquer à ce moment les arrêtés qui iront avec la décision qui aura été prise. Nous sommes au courant de ce problème. Il faut savoir que les panneaux auxquels vous faites mention sont des informations, mais n'ont aucune voie légale, aucune possibilité pour la police municipale d'amender s'il n'y a pas un arrêté qui stipule que les cyclistes sont interdits sur ces chemins. C'est à but préventif pour que les gens cohabitent, mais il n'y a aucune contrainte pour les cyclistes de respecter ce qui est sur les panneaux. C'est réellement des panneaux d'information, où ils sont passés ? je ne sais pas, mais en tout cas on travaille sur le dossier mais de manière générale sur l'ensemble de ces cheminements dans les parcs.

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

M. Dérobert : nous sommes arrivés au terme de cette séance. Je vous souhaite une excellente soirée.

La séance est levée à 21h45.

Le Secrétaire :

Armando Couto

Le Président :

Thierry Dérobert

VILLE DE LANCY

Séance ordinaire du Conseil municipal du 24 septembre 2020

QUESTIONS DU PUBLIC AU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.